Nations Unies S/PV.3650



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3650e séance

Mardi 9 avril 1996, à 15 heures

New York

Président :	M. Somavía	(Chili)
Membres :	Allemagne	M. Eitel
	Botswana	M. Legwaila
	Chine	M. He Yafei
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	M. Hume
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Queta
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wibisono
	Italie	M. Fulci
	Pologne	M. Włosowicz
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Plumbly

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

96-85386 (F)



La séance est ouverte à 15 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Conformément aux décisions prises à la 3648e séance, j'invite le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Ghafoorzai (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : J'invite les représentants de l'Argentine, de l'Inde, de la République islamique d'Iran, du Japon, de la Malaisie, du Pakistan, du Tadjikistan, de la Tunisie, de la Turquie, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Cárdenas (Argentine), M. Shah (Inde), M. Kharrazi (République islamique d'Iran), M. Konishi (Japon), M. Thanarajasingam (Malaisie), M. Kamal (Pakistan), M. Alimov (Tadjikistan), M. Abdellah (Tunisie), M. Çelem (Turquie), Mme Ataeva (Turkménistan) et M. Vohidov (Ouzbékistan) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

M. Włosowicz (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis réellement très heureux de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nous sommes certains que vos qualités de diplomate et votre dévouement bien connus contribueront largement aux travaux du Conseil.

Je voudrais également exprimer à l'Ambassadeur Legwaila la grande satisfaction de ma délégation pour la manière remarquable dont il a présidé le Conseil au mois de mars.

Nous vous sommes très reconnaissants, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat sur l'Afghanistan. C'est en effet une décision opportune. Nous sommes heureux que les non-membres du Conseil de sécurité aient la possibilité de présenter leurs vues.

La situation en Afghanistan pose une menace grave à la sécurité internationale, et en particulier à la stabilité dans toute la région de l'Asie centrale. En l'absence d'une normalisation de la situation dans ce pays, il sera impossible de désamorcer les tensions qui persistent à son périmètre.

À la suite d'un long affrontement militaire, des millions de personnes ont été obligées de fuir le pays; des centaines de milliers ont été déplacées à l'intérieur du pays.

La guerre a eu des conséquences désastreuses pour l'infrastructure du pays : les écoles, les hôpitaux et les autoroutes ont été massivement détruits. Au total, 1,5 million d'enfants sont morts de malnutrition et du manque de soins de santé. Des dizaines de milliers de personnes sont handicapées à cause de la guerre.

Selon le Comité international de la Croix-Rouge, l'Afghanistan est l'un des pays le plus infesté de mines du monde. Toutes les factions et les parties au conflit afghan ont eu recours aux mines comme moyen de guerre. Il est réellement alarmant de constater que rien qu'en 1995, 4 000 personnes ont été tuées ou blessées par ces engins mortels.

Il est effroyable que, malgré les efforts du gouvernement de Kaboul, l'Afghanistan reste une source importante de stupéfiants qui circulent rapidement dans le monde entier. Dans les conditions où le conflit persiste dans le pays, la lutte menée contre les stupéfiants ne peut réussir.

L'héritage de la guerre continue de hanter le peuple afghan, harcelé par les factions et qui reste profondément divisé. Les parties au conflit n'ont pas renoncé aux hostilités armées, et la situation continue d'être extrêmement instable, en particulier dans la région de Kaboul.

En décembre 1995, l'Assemblée générale a adopté une résolution sur la situation en Afghanistan. Le 15 février 1996, le Président du Conseil de sécurité a été autorisé à faire une déclaration au nom du Conseil sur la situation en Afghanistan. La déclaration, de même que la résolution, demandaient qu'il soit mis fin aux bombardements de Kaboul ainsi qu'au blocus des routes d'accès à la ville par lesquelles l'aide humanitaire pourrait être acheminée à ses habitants.

Depuis la publication de cette déclaration, on a assisté à une escalade des combats, et des rapports sur l'intensifi-

cation des hostilités ont continué de nous parvenir d'Afghanistan. Il y a eu une augmentation du nombre des victimes civiles. Trois des quatre routes menant à la ville n'ont été ouvertes aux convois humanitaires que de façon sporadique. Cette situation nous préoccupe.

Nous sommes convaincus que seuls le dialogue et les négociations politiques peuvent permettre aux Afghans de surmonter leurs problèmes. C'est pourquoi nous demandons aux parties au conflit de renoncer à la violence et de mettre fin à la guerre civile qui ravage le pays.

Nous sommes opposés à toute ingérence militaire ou politique de la part de forces extérieures dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Nous croyons que seule une réconciliation nationale véritable et le respect des intérêts de tous les groupes de population religieux et ethniques de l'Afghanistan, de même que le respect de la tradition séculaire du statut d'État de l'Afghanistan, peuvent constituer la base réelle d'un règlement pacifique du conflit.

Nous estimons que l'Afghanistan est l'héritage commun de tous les Afghans et que la participation de tous les groupes ethniques et culturels aux affaires du pays ne peut que favoriser le développement et la reconstruction de la nation. Cela aiderait à résoudre les problèmes que connaît le pays et conduirait à la création d'une société démocratique.

Nous croyons que la communauté internationale peut aider activement le peuple afghan à atteindre ces objectifs, et nous sommes disposés à participer aux efforts visant à reconstruire l'Afghanistan. Nous pensons que l'idée d'une conférence internationale consacrée à l'Afghanistan est intéressante et qu'elle mérite d'être étudiée.

Étant donné que pour l'édification d'un Afghanistan polyethnique et multinational il est nécessaire de mettre fin à la guerre civile et de s'engager sur la voie de la réconciliation nationale, la Pologne appuie les efforts internationaux — y compris ceux faits dans le cadre des Nations Unies — visant à atteindre ces objectifs.

Nous apprécions hautement et respectons les efforts déployés par l'Ambassadeur Mahmoud Mestiri en sa qualité de chef de la Mission spéciale pour faciliter le rapprochement national et la reconstruction de l'Afghanistan, en particulier en encourageant un dialogue politique à large base.

Les organisations régionales, telles que l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des non-alignés, ont également un grand rôle à jouer dans ce processus. Nous espérons que malgré les difficultés énormes, ces efforts diplomatiques aboutiront aux résultats souhaités.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Pologne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi, pour commencer, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil. Votre vaste expérience de la diplomatie et vos qualités de chef bien connues nous garantissent que le Conseil s'acquittera au mieux de ses responsabilités ce mois-ci.

Je voudrais aussi exprimer ma vive reconnaissance à l'Ambassadeur Legwaila, du Botswana, pour l'efficacité remarquable avec laquelle il a dirigé le Conseil le mois dernier.

Pour commencer, ma délégation voudrait souligner l'importance de ce type de réunions publiques qui visent à permettre au Comité de se familiariser avec les opinions des États concernés sur les diverses questions dont il est saisi.

Ma délégation voudrait remercier le Secrétaire général pour son rapport sur la situation en Afghanistan. Les efforts déployés par l'ONU dans les domaines de la paix et de l'aide humanitaire méritent notre appui et notre reconnaissance. À cet égard, la Mission spéciale des Nations Unies, dirigée par M. Mahmoud Mestiri, mérite un éloge particulier pour ses efforts constants en faveur d'un règlement juste, global et pacifique en Afghanistan, répondant aux aspirations de ce peuple ami — à savoir, le rétablissement de la paix et de la stabilité grâce à la réconciliation nationale — et préservant son intégrité territoriale, sa souveraineté et son unité.

Ma délégation voudrait également exprimer sa vive reconnaissance pour le rôle important que continuent de jouer l'Organisation de la Conférence islamique et son secrétaire général, M. Hamid Algabid, pour aider l'ONU à promouvoir un règlement pacifique en Afghanistan.

Nous avons écouté avec une vive attention l'intervention du Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan. Cette déclaration et le rapport du Secrétaire général ne peuvent qu'inciter au pessimisme s'agissant de la situation en Afghanistan. Les conséquences de la tragédie humaine dans ce pays se font sentir sur une grande partie de la population. Les parties en conflit ne semblent nullement désireuses d'amorcer un dialogue sérieux pour arriver à la

paix. Cela rend plus hypothétiques les perspectives d'un règlement pacifique et les moyens de le réaliser.

Nous partageons l'inquiétude du Secrétaire général face à l'incapacité des factions en guerre à répondre à ses appels et à ceux de son Représentant spécial en faveur d'une cessation immédiate des hostilités et l'initiation inconditionnelle d'un dialogue de paix. Nous sommes d'autant plus inquiets vu les actuels préparatifs pour de nouveaux affrontements à Kaboul et aux alentours.

Dans trois paragraphes, le rapport se réfère à un important facteur qui, non seulement accroît la tension, mais complique le processus de paix : l'ingérence étrangère croissante, politique et militaire. L'arrêt complet de ces ingérences, y compris l'arrêt de la fourniture d'armes aux parties en conflit, favoriserait certainement la création du climat nécessaire à un règlement politique global, reposant avant tout sur la volonté du peuple afghan.

Ma délégation continue de soutenir fermement les efforts en cours visant à créer le mécanisme élargi, évoqué dans la résolution 50/88 B, d'un conseil pleinement représentatif et faisant autorité en tant que formule la mieux indiquée pour ouvrir la voie conduisant à la réconciliation nationale en Afghanistan. Ce mécanisme devrait être mandaté, notamment, pour réaliser les tâches suivantes : premièrement, la négociation et le contrôle d'un cessez-le-feu immédiat; deuxièmement, la création d'une force de sécurité nationale chargée d'assurer la sécurité dans tout le pays, superviser la collecte de toutes les armes lourdes et contenir le flux d'armes et autre matériel destinés aux parties; et, troisièmement, la formation d'un gouvernement provisoire accepté qui pourrait, notamment, contrôler la force de sécurité nationale en attendant de créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et honnêtes dans tout le pays, avec la possibilité évidemment d'utiliser les structures de prise de décisions traditionnelles.

À condition d'être fidèlement mis en oeuvre et, en toute bonne foi, ce mécanisme mettra fin à l'effusion de sang et aux longues années de guerre civile durant lesquelles le peuple afghan a été privé de la paix et de la stabilité. Aujourd'hui, l'obstacle auquel se heurte ce mécanisme est de savoir comment persuader les parties afghanes de l'accepter, non pas de la façon dont chaque faction le conçoit mais d'un point de vue équitable transcendant les intérêts individuels en faveur de l'intérêt général du peuple afghan.

La poursuite de ce conflit menace gravement la stabilité de la région; ses répercussions se font même sentir au-delà de cette dernière et menacent maintenant la stabilité d'autres pays. Le 15 février 1996, le Conseil de sécurité a publié une déclaration, dans laquelle il a exprimé sa vive inquiétude de ce que

> «la poursuite du conflit en Afghanistan crée un terrain propice à des activités — terrorisme, transferts d'armes et trafic de drogues notamment — dont les effets déstabilisants se font sentir dans toute la région et au-delà.» (*S/PRST/1996/6, cinquième paragraphe*)

Le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités de maintien de la paix et de la sécurité internationales en adoptant des mesures claires visant à limiter les effets de la situation instable régnant dans ce pays, en attendant un règlement politique d'ensemble.

Le rapport du Secrétaire général évoque la proposition de convoquer une conférence internationale pour traiter tous les aspects de ce problème. Cette proposition mérite d'être examinée, puisqu'elle pourrait constituer le moyen de rassembler toutes les parties afghanes autour de la table de négociations. L'histoire est pleine d'exemples où les parties concernées ont été réunies pour dialoguer en vue d'une réconciliation nationale, comme au Liban, au Cambodge et en Yougoslavie.

Mais la convocation de cette conférence internationale exige un gros travail de préparation de la part du Représentant spécial du Secrétaire général, pour rapprocher les points de vue des parties avant la Conférence, de façon à associer l'adoption d'un plan de règlement de paix global. À cet égard, ma délégation se félicite de la décision de transférer le bureau du Représentant spécial à Jalalabad, ce qui le mettra plus étroitement en contact avec les événements et fera prendre davantage conscience aux parties du souhait de l'ONU d'aboutir le plus vite possible à une solution politique de leur problème.

La solution de cette question doit être basée sur la présence d'une volonté politique à trois niveaux. D'abord, les parties belligérantes afghanes doivent démontrer une volonté de paix. Comme le Secrétaire général l'a déclaré dans son rapport, ces parties semblent continuer à préférer l'option militaire. Deuxièmement, les États qui soutiennent l'une ou l'autre partie au conflit, contribuant à la poursuite du conflit et compliquant ainsi le processus de règlement, doivent faire preuve de volonté politique. Enfin, la communauté internationale doit manifester une volonté politique; elle doit inscrire cette question sur sa liste des priorités urgentes.

Il ne fait pas de doute que les efforts faits par tous les États, individuellement ou par l'intermédiaire d'un groupe des amis de l'Afghanistan, s'ils étaient coordonnés par le représentant du Secrétaire général, contribueraient à la réalisation du règlement juste et complet de cette question.

Ma délégation espère que ce débat du Conseil de sécurité fournira l'élan neuf nécessaire au règlement de cette question, entamant le processus d'adoption, par le Conseil, de mesures effectives en vue de garantir des démarches sérieuses pour régler le problème.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Égypte des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, vous exprimer notre profonde satisfaction de vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci, et vous souhaiter plein succès — succès que, j'en suis sûr, nous obtiendrons sous votre direction. Nous voudrions également remercier la délégation du Botswana et l'Ambassadeur Legwaila de l'excellent travail qu'il a accompli en tant que Président du Conseil de sécurité le mois dernier.

Ma délégation se réjouit également de la présence ici, aujourd'hui, du Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan.

Évaluant la situation en Afghanistan, il est axiomatique pour la Fédération de Russie que le conflit sur le terrain fait peser une menace sur la paix internationale et représente une tragédie humanitaire de grande ampleur. Des efforts extrêmement vigoureux seront requis pour mettre un terme au conflit et parvenir à un règlement politique.

La lutte interminable entre les groupes afghans est maintenant dans l'impasse. Aucun d'eux n'est en mesure d'obtenir un avantage militaire sur les autres qui lui garantirait la capacité de gouverner seul le pays. Mais, bien qu'il n'existe aucune chance d'une solution militaire à la situation, un règlement politique du conflit n'est pas considéré par toutes les parties afghanes comme la solution seule et unique. Bien qu'une augmentation des contacts politiques entre les divers groupes afghans soit intervenue récemment, nous notons avec regret que parallèlement des plans sont préparés pour intensifier la lutte et la transformer en une guerre religieuse.

La Russie est inquiète de constater en Afghanistan une tendance croissante au séparatisme, à la ségrégation ethnique et à la confrontation. Tout doit être fait pour interrompre cette dangereuse tournure des événements, qui risque d'entraîner un partage de l'Afghanistan et une détérioration des relations entre les États de la région. Les Nations Unies doivent s'en tenir fermement à leur position, qui vise à préserver l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan.

L'actuelle guerre civile en Afghanistan représente une grave menace pour la sécurité et la stabilité d'autres États. Nous nous préoccupons d'assurer la sécurité des frontières entre l'Afghanistan et les pays de la Communauté d'États indépendants et de garantir que le territoire de l'Afghanistan ne soit pas utilisé — comme c'est le cas actuellement pour le Tadjikistan — pour entreprendre des actions sapant la sécurité et la stabilité des voisins de l'Afghanistan.

Le territoire de l'Afghanistan continue d'être une source d'exportation illégale de stupéfiants et d'armes et une base d'entraînement de terroristes, qui sont ensuite «ventilés» vers les lieux de crise sur l'ensemble de la planète.

Il existe de vastes régions de l'Afghanistan où rien n'est fait, d'une manière générale, pour protéger les droits et les libertés des citoyens afghans ou même des étrangers. Ceci a été démontré par l'interception par le mouvement Taliban, en août 1995, d'un avion russe et par la détention illégale, depuis huit mois, de ses sept membres d'équipage. En dépit des appels à la clémence lancés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité et des appels pressants de l'Organisation de la Conférence islamique et d'un certain nombre d'États, les Taliban ont refusé de libérer ces citoyens russes, et n'ont pas caché que leur détention était utilisée comme un moyen de pression sur la Russie. Leur plan n'a absolument aucune chance de succès. Nous considérons cette situation comme absolument inacceptable, et nous comptons que la communauté internationale prendra des mesures supplémentaires décisives pour garantir que les Taliban respectent les règles du droit, de la moralité et de l'humanité, et pour obtenir la libération inconditionnelle de l'équipage russe, conformément aux décisions des Nations Unies.

Nous pensons que l'Organisation des Nations Unies a un rôle fondamental à jouer dans le processus conduisant au règlement afghan. Il est essentiel d'intensifier considérablement les activités de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Le Conseil de sécurité pourrait commencer à préparer un projet de résolution qui établirait de façon détaillée un plan d'action des Nations Unies en Afghanistan.

Nous nous réjouissons des efforts accomplis dans cette direction par d'autres organisations internationales importantes pour favoriser, en coopération étroite avec les Nations Unies, un règlement du problème afghan, en particulier les efforts du Mouvement des pays non alignés.

Nous soutenons en principe la tenue d'une conférence internationale sur l'Afghanistan. Il est clair que le succès de cette conférence dépend essentiellement de l'accord préalable des parties afghanes pour discuter de façon publique et substantielle de leurs relations mutuelles et de la future structure d'État de l'Afghanistan.

La Russie s'en tient fermement à sa politique de ne pas se laisser entraîner dans les luttes interafghanes et espère que tous les autres pays feront de même. Notre pays est prêt à favoriser, en liaison avec d'autre membres de la communauté internationale, une solution rapide et pacifique au conflit en Afghanistan.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril. Nous sommes certains de bénéficier de votre grande expérience et de votre sagesse alors que vous guidez les travaux du Conseil durant votre mandat. Je voudrais également rendre hommage au Président sortant, l'Ambassadeur Legwaila, pour avoir remarquablement dirigé les délibérations du Conseil au mois de mars.

Ma délégation estime que la situation en Afghanistan requiert de toute évidence la préoccupation et l'attention du Conseil de sécurité, étant donné les hostilités militaires incessantes entre les factions belligérantes, l'aggravation de la situation humanitaire, sa signification géopolitique et son impact potentiel sur la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, le débat à participation non limitée d'aujourd'hui, tenu à l'initiative du Président du Conseil de sécurité, est à la fois opportun et crucial.

Après avoir examiné le rapport du 3 avril 1996 du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan, nous ne pouvons qu'exprimer notre déception et nos sérieuses préoccupations devant la poursuite d'une guerre civile brutale qui dure maintenant depuis 16 ans. Il est certain qu'aucun vainqueur ne sortira de ce conflit, qui n'a apporté et continuera de n'apporter que de nouveaux dégâts à un pays exsangue et ravagé par la guerre, et des souffrances tragiques supplémentaires au peuple afghan.

Nous sommes particulièrement inquiets de constater que, d'après la Mission spéciale des Nations Unies, la plupart des factions en guerre en Afghanistan ne s'intéressent toujours pas vraiment à des négociations pacifiques et politiques et qu'elles cherchent encore à s'assurer l'avantage militaire au prix d'innombrables vies humaines et de terribles conséquences économiques et sociales. Les informations faisant état des préparatifs militaires du Gouvernement afghan et des Taliban pour lancer une offensive décisive afin de prendre le contrôle de Kaboul sont particulièrement inquiétantes.

Outre qu'elles ont un impact direct sur la population afghane et sur le pays, la poursuite des hostilités et la persistance de l'anarchie pendant une aussi longue période entraîneront aussi un regain d'activités criminelles, telles que le terrorisme international et le trafic illicite d'armes et de stupéfiants. Cette situation menace sans aucun doute la stabilité dans la région et au-delà.

Ma délégation attend de M. Mahmoud Mestiri, le chef de la Mission spéciale, qu'il maintienne son leadership et son rôle vital et qu'il poursuive ses efforts en vue de la réconciliation nationale et de la reconstruction en Afghanistan.

M. Mestiri a actuellement des contacts et des consultations approfondis avec les dirigeants des factions afghanes de même qu'avec de hauts fonctionnaires d'autres gouvernements intéressés. Il convient de l'en féliciter et de l'encourager à poursuivre ses efforts. Nous tenons à réaffirmer que nous appuyons pleinement le renforcement du rôle de la Mission spéciale des Nations Unies et que nous comptons que l'on avancera sensiblement vers la fin des hostilités entre les parties en guerre et, éventuellement, vers un règlement politique d'ensemble.

Nous engageons vivement toutes les parties afghanes intéressées à coopérer pleinement avec la Mission spéciale des Nations Unies, à déposer leurs armes et à s'engager dans un dialogue pacifique, notamment en vue de la mise en place sans tarder d'un conseil largement représentatif faisant autorité.

Nous aimerions aussi saisir cette occasion pour dire combien nous apprécions les remarquables efforts faits par les organisations humanitaires, en particulier le Comité international de la Croix-Rouge. Ces organisations dispensent une aide humanitaire d'urgence à la population civile

afghane dans des circonstances extrêmement difficiles. À cet égard, nous demandons également aux parties intéressées de ne pas entraver l'acheminement de ces fournitures humanitaires vitales.

L'escalade de l'ingérence étrangère dans les affaires afghanes est un autre grand sujet de préoccupation signalé dans le rapport du Secrétaire général. Cette indésirable intervention, à la fois militaire et politique, ne peut que compliquer le processus de paix et exacerber l'affrontement armé et l'animosité entre les factions en guerre.

À cet égard, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que la question doit être traitée au niveau international. Par conséquent, nous estimons que l'idée de convoquer une conférence internationale sur cette question mérite d'être étudiée plus avant.

Nous sommes convaincus qu'en Afghanistan la réconciliation nationale et la reconstruction ne peuvent être imposées ni par les Nations Unies, ni par toute autre force extérieure bienveillante. C'est en fin de compte aux parties elles-mêmes qu'il appartient de panser les plaies du peuple afghan et de commencer à reconstruire leur pays ravagé.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la République de Corée des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Martinez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Connaissant votre habileté et votre grande expérience, nous sommes convaincus que, sous votre direction, les travaux du Conseil seront couronnés de succès. Nous tenons aussi à féliciter la délégation du Botswana, et plus particulièrement l'Ambassadeur Legwaila, pour le travail fructueux accompli pendant le mois de mars.

L'Afghanistan est un pays qui souffre d'une guerre civile interminable, qui a miné son économie et conduit sa population au bord de la pauvreté et de la famine. Depuis deux ans ce pays est déchiré par la lutte entre les factions afghanes et l'ingérence étrangère, où les efforts diplomatiques de la communauté internationale n'ont à ce jour réussi ni à établir un cessez-le-feu, ni à susciter entre le Gouvernement afghan et l'opposition armée un échange de vues significatif destiné à trouver une solution à ce problème.

En dépit des efforts réalisés par l'Envoyé spécial des Nations Unies pour parvenir à un accord entre les parties au sujet de la composition d'un conseil provisoire, en tant qu'étape vers la mise en place d'un gouvernement largement représentatif, et malgré le fait que le Gouvernement afghan, le mouvement Taliban et la faction Dostum se sont déclarés prêts à engager des pourparlers, les chances de paix et de stabilité en Afghanistan paraissent s'amenuiser de plus en plus, tandis que les dirigeants afghans persistent à recourir aux armes pour atteindre leurs objectifs.

Ma délégation regrette les pertes en vies humaines occasionnées par le conflit en Afghanistan. Nous sommes inquiets de voir Kaboul bombardé par le mouvement islamique Taliban, qui essaie une nouvelle fois de reprendre la ville et de renverser le Président Rabbani. Ma délégation croit que le recours à la force n'est pas le seul moyen pour trouver une issue au conflit afghan. Les parties doivent, dès que possible, et par des moyens pacifiques, entamer des pourparlers de fond en vue d'arriver à un règlement politique d'ensemble, qui leur permettra de rétablir la paix et d'arriver à la réconciliation nationale.

Outre le dialogue nécessaire entre les parties, il importe que le Gouvernement afghan ait des pourparlers avec les gouvernements des États voisins afin de promouvoir la paix et la stabilité régionales. L'intégrité territoriale et la souveraineté nationale de l'Afghanistan doivent être respectées. Il faut également que l'ingérence dans ses affaires intérieures cesse.

Il se produit en Afghanistan une catastrophe sans précédent dans le domaine des droits de l'homme. Pratiquement tous les groupes politiques armés se livrent à des exécutions arbitraires et délibérées, et recourent à la détention illégale, à la torture et au viol. Et puisqu'il n'y a ni structure politique civile ayant suffisamment d'autorité, ni système judiciaire dans la majeure partie du pays, ces groupes agissent en toute impunité. Des milliers de personnes ont ainsi été détenues illégalement pour des raisons politiques, religieuses ou ethniques et ont été incarcérées dans les prisons contrôlées par les factions moudjahidines. Des centaines de personnes ont disparu. Des dizaines de milliers de civils ont été tués ou blessés par des tirs d'artillerie visant délibérément les zones résidentielles. Plus de 3 millions d'Afghans ont quitté le pays et sont devenus des réfugiés par suite de la guerre civile ou pour échapper aux violations systématiques des droits de l'homme.

Ma délégation estime que la communauté internationale ne devrait pas tolérer que les événements politiques en Afghanistan continuent d'aggraver la situation des droits de l'homme dans le pays. Nous lançons donc un appel aux parties afghanes pour qu'elles respectent les droits de

l'homme de la population civile et se conforment strictement au droit international humanitaire.

Enfin, l'actuelle situation de guerre civile et d'instabilité politique qui règne en Afghanistan a provoqué un sentiment général d'insécurité à travers tout le pays. Ce sentiment est encore exacerbé par l'afflux constant d'armes et de munitions en provenance d'autres pays pour armer les factions afghanes. Il importe donc de rappeler la nécessité de réaliser les objectifs des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale relatives au trafic illicite d'armes.

Le règlement du conflit en Afghanistan exigera de gros efforts. Ma délégation rappelle aux parties qu'elles doivent manifester une ferme volonté de paix et de réconciliation nationale et collaborer avec la Mission spéciale des Nations Unies pour atteindre cet objectif.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant du Honduras des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Dejammet (France) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence et de complimenter le Représentant permanent du Botswana pour la qualité de la présidence qu'il a exercée avec ses collaborateurs le mois précédent.

Je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat public sur l'Afghanistan. Ainsi pouvons-nous entendre l'opinion des États intéressés, et nous en tiendrons compte lorsque le Conseil examinera le rapport du Secrétaire général.

Depuis que le Conseil de sécurité a été saisi pour la dernière fois de la question de l'Afghanistan, la situation dans ce pays n'a cessé de se dégrader. Le Secrétaire général nous a informés de ce que la capitale afghane avait été l'objet au mois de mars de violents bombardements. Plusieurs offensives et contre-offensives se sont succédées autour de la ville, et nous savons que des préparatifs militaires ont également lieu dans plusieurs autres parties du pays.

Dans ces circonstances, comment ne pas répéter malheureusement l'évidence. Et cette évidence est qu'il n'y a pas de solution militaire possible en Afghanistan. Le seul effet de ces attaques militaires est d'accroître un peu plus encore la souffrance des populations civiles. Nous ne pouvons donc une fois de plus qu'exiger, comme le Conseil l'avait fait dans sa déclaration présidentielle du 15 février 1996, qu'il soit mis fin à ces hostilités. Mais j'insiste sur une exigence immédiate, qui est une obligation humanitaire : celle consistant à permettre le libre accès à Kaboul de l'aide humanitaire et des denrées urgentes.

Qu'il me soit également permis à ce sujet de rendre hommage aux organisations humanitaires — plusieurs, on le sait, sont d'origine française — qui servent l'Afghanistan et qui continuent malgré les pressions, malgré les difficultés de s'acquitter de leur mission d'assistance et de secours.

Que faire? L'Assemblée générale a confié en 1994 à un envoyé spécial, M. Mestiri, le soin de promouvoir le dialogue entre toutes les factions en Afghanistan. Nous sommes nombreux ici à bien connaître et à apprécier M. Mestiri. M. Mestiri s'est rendu à de nombreuses reprises en Afghanistan. Il a établi un contact avec toutes les parties afghanes. Il s'est efforcé de convaincre ses interlocuteurs d'accepter l'idée d'un dialogue appuyant toutes les parties, et il continue cet exercice en ce moment même, en s'installant, ce qui est bien, en Afghanistan même.

Le Conseil de sécurité a par le passé, à plusieurs reprises, apporté son soutien à l'Envoyé spécial dans ses efforts pour instaurer la paix en Afghanistan. Aujourd'hui, alors que les circonstances démentent une amélioration, il me semble particulièrement nécessaire que le Conseil renouvelle ce soutien et qu'il appuie les propositions que M. Mestiri avance. Je le répète, ces propositions tournent autour de l'idée de restaurer, de nourrir un dialogue entre toutes les parties.

Le retour à la paix exigera, pour être durable, la création d'un gouvernement qui devra être accepté par toutes les composantes du pays. Et toutes les composantes du pays sont apparemment en faveur de cette idée. Il faut donc la matérialiser. Aucune des grandes communautés d'Afghanistan, qu'elles soient ethniques ou confessionnelles ne devrait être exclue de ce dialogue. C'est là, je crois, la précision qu'il faut bien avoir à l'esprit au moment même où l'Envoyé spécial, avec notre soutien, recherche un accord sur ses idées de réunion. Cette idée est que toutes les communautés doivent participer à ce type de dialogue. C'est la condition nécessaire pour préserver l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan et pour assurer à ce pays, pour lequel, je le sais, beaucoup d'États membres ici ont de la sympathie et de l'affection, une stabilité interne, mais une stabilité qui est indispensable elle-même à la stabilité de toute la région.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Fulci (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur Somavía, permettez-moi d'emblée de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Votre vaste expérience, votre maîtrise des problèmes, votre perspicacité et votre très prestigieuse formation académique sont la garantie du succès de nos travaux pendant ce mois. Je tiens également à remercier votre prédécesseur, M. Legwaila, Représentant permanent du Botswana, de la façon excellente, vivante et réussie dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

La situation en Afghanistan — pays que nous, les Européens, aimons beaucoup, comme vient de le dire le représentant de la France — dépeinte dans le dernier rapport du Secrétaire général et de l'exposé fait par M. Gharekhan le 4 avril est malheureusement un sujet de grave préoccupation. Il s'agit d'un sombre tableau, caractérisé par une impasse militaire et diplomatique. Il semble qu'il n'y ait qu'une intention ferme : rechercher à tout prix une solution militaire.

La capitale, Kaboul — la belle ville de Kaboul — est pratiquement assiégée. L'hiver dernier, elle a été victime d'un blocus désastreux de toutes les cargaisons commerciales et humanitaires. Elle continue d'être la cible d'un pilonnage quasi quotidien. En outre, elle est menacée d'une nouvelle attaque que le Secrétaire général appelle à juste titre

> «une manoeuvre militaire futile et fatigante.» (*A/50/908, par. 11*)

Cette attaque ne décidera rient du tout et n'entraînera que de nouvelles effusions de sang pour la population civile afghane innocente. La situation est également précaire dans l'est du pays par suite des menaces d'attaque contre Hérat proférées par l'ancien gouverneur de la ville.

Et, au milieu de tout cela, aucun dialogue direct et constructif n'est en vue. Les forces d'opposition ellesmêmes sont également en plein désarroi, comme en témoignent les derniers pourparlers tenus à Islamabad et auxquels les Taliban ont refusé de participer.

Dans ces circonstances, l'Italie continue d'appuyer pleinement le travail difficile et patient de médiation accompli par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mestiri. Permettez-moi de rappeler qu'une déclaration de soutien à M. Mestiri a été publié par l'Union européenne. Sa tâche, comme je l'ai dit précédemment, est loin d'être aisée; mais son retour récent dans la région, avec l'aide de nouveaux conseillers, est un bon présage — c'est du moins ce que nous espérons sincèrement. Toutefois, nous ne devons pas oublier que c'est aux parties afghanes que revient le dernier mot. À moins qu'ils ne manifestent une détermination concrète à mettre fin au conflit et ne remplacent la logique de la force par celle de la paix et du dialogue, tout effort de médiation sera voué à l'échec. Nous leur demandons donc de collaborer à la création d'un mécanisme adéquat pour le transfert du pouvoir, sous la forme d'une

> «autorité pleinement représentative et ayant une large assise»,

comme il est indiqué au paragraphe 4 de la résolution 50/88 B de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général a laissé entendre que la tenue d'une conférence internationale sur l'Afghanistan pourrait mener à cet objectif. La délégation italienne appuie cette proposition.

Le rapport du Secrétaire général et l'exposé général de l'Ambassadeur Gharekhan indiquent que la situation humanitaire en Afghanistan est très grave, voire tragique. La communauté internationale peut et doit intervenir; cette détermination à agir s'est manifestée clairement dans la résolution que l'Assemblée générale a adoptée à l'automne dernier. Dans une déclaration récente, l'Union européenne a également demandé instamment à toutes les parties directement intéressées de mettre immédiatement un terme aux hostilités et de permettre le libre passage et la distribution de l'aide humanitaire à la population civile afghane.

À notre avis, une autre question d'une importance fondamentale est celle du redressement et de la reconstruction économique, rendus nécessaires par les immenses ravages causés par un conflit long et cruel. L'acheminement de l'aide internationale s'agissant de la reconstruction et de la relance de l'économie ne saurait toutefois commencer sans un accord politique unanime et digne de confiance, lequel offrirait des perspectives raisonnables pour le retour de la paix en Afghanistan. Pour la communauté internationale, il est tout aussi important que les droits de l'homme soient à nouveau respectés. De trop nombreuses violations des droits fondamentaux de l'homme ont été commises au cours de ce conflit interminable.

Comme bon nombre d'entre nous, qui vivons depuis longtemps dans un monde caractérisé non par l'indépendance mais par l'interdépendance entre les nations, l'Afghanistan n'est pas isolé du reste du monde. C'est en particulier un pays qui fait partie d'une réalité régionale complexe et délicate caractérisée par d'autres conflits, comme par exemple celui du Tadjikistan. Il est dans l'intérêt des pays voisins de s'abstenir de toute ingérence qui

pourrait envenimer le conflit; et au lieu de s'ingérer, il serait préférable d'essayer patiemment de convaincre les différentes parties afghanes qu'il ne peut y avoir de solution militaire et qu'elles doivent régler leurs divergences par des moyens pacifiques. Un Afghanistan en paix sur la voie du redressement économique — un Afghanistan prêt à recevoir les millions de réfugiés qui se sont installés dans les États voisins — serait un facteur de stabilité, ce qui serait dans l'intérêt de tous, surtout des pays voisins.

Le conflit afghan est un héritage de la guerre froide, un héritage qui, malheureusement, comme d'autres cas analogues — tels que le conflit au Cambodge — s'est alimenté de cette réalité historique, ethnique et culturelle complexe pour survivre à la guerre froide. C'est la raison pour laquelle tous ceux qui sont impliqués dans cette crise doivent pleinement comprendre qu'ils ont pour responsabilité d'inverser la situation, de renoncer à l'égoïsme et aux dissensions, de rechercher de bonne foi une solution compatible avec les intérêts et les besoins de tous. Et afin de recevoir l'aide de la communauté internationale, l'Afghanistan devra tout d'abord s'aider lui-même.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Italie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Eitel (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Comme les délégations qui ont pris la parole avant moi et comme probablement celles qui parleront après moi, je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président de votre accession à ces hautes fonctions. La richesse de vos idées et votre disponibilité à prendre des initiatives et à assumer des responsabilités sont des qualités bien connues, et c'est la raison pour laquelle nous nous réjouissons de travailler sous votre direction.

Je souhaiterais également ajouter quelques mots de remerciements à l'intention de votre prédécesseur, l'Ambassadeur Legwaila du Botswana. Je dois dire que nous avons apprécié la manière efficace et pleine d'humour avec laquelle il a dirigé nos travaux. Mais, parlant de l'efficacité de l'Ambassadeur Legwaila, je ne serais pas honnête si je n'ajoutais pas un avertissement, sinon une critique. L'emblème du Botswana porte ce mot de mauvais augure «pula», que l'Ambassadeur Legwaila lui-même a eu la bonté de me traduire. Cela signifie «Puisse-t-il pleuvoir sur vous», ce qui, dans son pays semble être un voeux rempli de bonnes intentions. J'espère que l'Ambassadeur m'excusera si je dis qu'au cours de sa présidence — et même au début de la vôtre, Monsieur le Président, il a beaucoup plu. À l'heure actuelle, au sein de la délégation allemande, nous essayons de trouver une solution pour pouvoir traiter de ce nouveau phénomène d'ouverture du Conseil de sécurité.

Pour en venir à l'ordre du jour, je souhaiterais, Monsieur le Président, vous féliciter de votre initiative de tenir un débat à participation non limitée au Conseil de sécurité concernant la situation en Afghanistan. Je souhaite la bienvenue au Vice-Ministre afghan des affaires étrangères et au Représentant permanent de l'Afghanistan présents à notre table.

L'Allemagne entretient depuis longtemps des relations amicales avec toutes les couches de la société afghane. Nous partageons avec de nombreux pays un sentiment d'urgence à l'égard de la situation, en Afghanistan, le sentiment que quelque chose doit être fait pour mettre fin à ce terrible conflit. Comme beaucoup d'autres, nous avons essayé d'alléger les souffrances de la population civile par le biais de l'aide humanitaire.

Seize années de guerre font peser un lourd fardeau sur ce pays et sur son peuple. J'espère que le débat d'aujourd'hui enverra un signe de soutien au peuple de l'Afghanistan — un signe que la communauté internationale n'est pas indifférente et qu'elle continuera à oeuvrer, par le biais des Nations Unies à l'instauration de la paix et de la stabilité dans ce pays.

La situation sur le terrain en Afghanistan est décourageante. À ce jour, tous les efforts internationaux de paix ont été vains. Un terme à l'effusion de sang n'est pas encore en vue. Ce conflit ne concerne pas seulement l'Afghanistan. Il pourrait facilement devenir une menace pour la paix et la stabilité de toute la région.

Que devons-nous faire?

La communauté internationale a pris un engagement envers l'Afghanistan. Cet engagement figure dans la résolution de l'Assemblée générale sur l'Afghanistan, adoptée par consensus le 19 décembre 1995. Ce que nous devons faire, essentiellement, c'est traduire ce consensus dans les faits, afin de garantir que cette résolution soit pleinement appliquée. La résolution est très claire, quant aux objectifs visés par les efforts internationaux de paix en Afghanistan et aux moyens que la communauté internationale entend employer pour poursuivre ces objectifs. En citant ce texte, nous pouvons réaffirmer aujourd'hui notre ferme engagement à

> «la réconciliation nationale en Afghanistan ainsi qu'à la souveraineté, l'unité et l'intégrité territo-

riale de ce pays» (*Résolution 50/88 B de l'Assemblée générale, al. 5 du préambule*),

de même que la volonté des Nations Unies d'aider le peuple afghan dans ses efforts pour arriver à la réconciliation nationale.

La résolution de l'Assemblée générale donne à la Mission spéciale des Nations Unies un mandat sans ambiguïté pour faciliter la réconciliation nationale en créant un mécanisme de transition, en assurant la passation des pouvoirs et en négociant un cessez-le-feu immédiat et durable. Le chef de la Mission spéciale, l'Ambassadeur Mahmoud Mestiri, et ses collaborateurs ont déjà investi des efforts immenses pour collaborer avec les parties à la réalisation de ces objectifs. Nous tenons à les remercier de leur travail inlassable.

L'Allemagne est heureuse d'avoir été en mesure de fournir l'un des quatre responsables politiques qui ont été recrutés pour renforcer la Mission spéciale, conformément à la résolution de l'Assemblée générale. Parti pour la région à la fin février, il a déjà passé 10 jours à Kandahar et s'est également rendu avec l'Ambassadeur Mestiri à Kaboul. Nous sommes disposés à continuer à accorder notre plein appui à la Mission spéciale des Nations Unies et à oeuvrer en coopération avec les autres délégations intéressées, à son succès.

Aujourd'hui nous voulons encourager l'Ambassadeur Mestiri et ses collaborateurs à poursuivre leurs efforts pour parvenir à un accord sur la création d'un mécanisme de transition, que nous désignons généralement sous le nom de «conseil faisant autorité». La composition de ce conseil est certainement l'une des questions essentielles à résoudre, si l'on veut créer un processus de paix viable.

Dans le même temps, nous convenons avec d'autres que la Mission spéciale devrait être encouragée à élargir quelque peu sa démarche en recherchant des solutions à d'autres questions, qui doivent être traitées dans le cadre du mandat de la Commission. Nous sommes convaincus qu'une telle démarche élargie permettrait de créer de nouvelles occasions de succès dans le travail de la Mission spéciale. En outre, nous sommes également disposés à examiner toutes les mesures additionnelles qui peuvent profiter au processus de paix en Afghanistan, tel qu'il est envisagé dans la résolution de l'Assemblée générale.

Si l'ONU estime que pour atteindre ses objectifs en Afghanistan il convient de créer de nouvelles instances pour rassembler toutes les parties, nous sommes disposés à appuyer l'idée d'une réunion ou d'une conférence sur l'Afghanistan, qui se tiendrait sous l'égide des Nations Unies. À l'évidence, une telle réunion devrait être bien préparée et devrait inclure non seulement toutes les parties au conflit, mais également un certain élément international. Nous avons toute confiance dans le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour décider si le moment d'une telle réunion est venu et quand la tenir.

Même si la communauté internationale, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, a confié à l'ONU le rôle crucial de contribuer à l'instauration de la paix et de la stabilité en Afghanistan, l'ONU ne peut atteindre seule cet objectif. Au contraire, l'ONU ne peut que faciliter les efforts que les parties doivent entreprendre afin de trouver une solution pacifique et durable à leurs divergences. La Mission spéciale des Nations Unies constitue en elle-même une offre faite par la communauté internationale. Il appartient aux parties d'accepter ou de décliner cette offre. À ce jour, nous ne voyons pas une acceptation complète et sans équivoque. Si cette situation persiste, l'ONU peut se trouver face à une situation dans laquelle elle devra revoir son engagement.

Outre les parties au conflit elles-mêmes, les pays de la région ont également une responsabilité particulière. Nous sommes alarmés par les rapports qui font état d'ingérence étrangère persistante et même croissante en Afghanistan : une ingérence étrangère de la part de plus d'un pays, profitant à plus d'une partie au conflit afghan. L'objectif des efforts de paix des Nations Unies est de faciliter une solution pacifique au conflit, garantissant ainsi la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan. L'ingérence étrangère — par exemple, par le biais des livraisons d'armes — met en péril cet objectif.

Ce n'est que si tous ceux qui sont concernés coopèrent pleinement que nous aurons une chance de mettre fin à ce terrible conflit. La Mission spéciale des Nations Unies doit être encouragée à intensifier davantage ses efforts pour s'acquitter de son mandat. Tous les États concernés doivent s'abstenir de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et s'employer plutôt par tous les moyens à appuyer l'initiative de paix des Nations Unies. Mais, avant tout, les parties afghanes doivent rejeter la logique mortelle de la guerre et s'engager dans la voie de la paix.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Allemagne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Chili.

En premier lieu, je voudrais exprimer ma satisfaction devant l'intérêt et l'accueil qui ont été réservés à l'initiative d'organiser ce débat d'orientation sur la crise grave que traverse l'Afghanistan. La participation d'un aussi grand nombre de délégations montre clairement que la communauté internationale assiste avec inquiétude à la persistance des souffrances du peuple afghan.

Le Chili, lui aussi, estime qu'il est extrêmement opportun et nécessaire d'entendre dans ce débat à participation non limitée les observations, réflexions, suggestions, idées et points de vue des autres délégations et de nombreux États de la région touchés à divers titres par la crise afghane et qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité.

Nous croyons que, ce faisant, l'on contribue à la fois à promouvoir des initiatives de paix et des solutions à un conflit qui touche un État Membre, et à mieux répondre au souhait commun de voir un conseil agir d'une manière de plus en plus transparente. En outre, nous croyons que cela permet d'établir la légitimité et l'appui adéquats qui doivent caractériser toutes les décisions du Conseil.

Ces dernières années, malgré les grands efforts déployés par l'ONU et d'autres États et par les parties afghanes, nous avons noté avec regret que les parties belligérantes en Afghanistan semblent disposées à continuer de privilégier la voie armée.

Les résolutions de l'Assemblée générale ont été maintes fois ignorées, et ces derniers mois nous n'avons cessé de regretter la poursuite des actions armées, à Kaboul et dans d'autres régions, qui causent mort et destruction et mettent en danger la paix et la stabilité régionales.

Ma délégation souhaite à cette occasion réaffirmer l'importance qu'elle attache au fait que tous les États qui sont responsables au premier chef de la solution du conflit doivent prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la paix en Afghanistan. L'arrêt du flux d'armes, de munitions et de matériel militaire est un préalable indispensable pour promouvoir la fin des affrontements.

Nous pensons qu'il est urgent de mettre fin aux ingérences dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. De même, les engagements de l'actuel gouvernement doivent être respectés. Nous considérons que les efforts des parties, y compris des représentants afghans et des États les plus concernés, doivent porter sur la recherche d'un accord de cessez-le-feu immédiat et durable. Dans une étape ultérieure, il serait utile de convoquer une conférence internationale pour traiter des problèmes afghans de façon globale.

De même, la poursuite de programmes de développement en faveur du redressement économique et de la réintégration de la population dans des tâches de production est très importante et tout à fait nécessaire vu le niveau important de production de drogue dans ce pays, qui constitue un facteur négatif pour le processus de paix et un élément déstabilisateur dans la région.

Enfin, le Chili voudrait rendre hommage à l'action du Comité international de la Croix-Rouge, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de l'Organisation internationale des migrations, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Programme alimentaire mondial et d'autres organisations non gouvernementales qui, dans des circonstances très difficiles, s'efforcent de soulager les souffrances de la population la plus touchée. Nous appelons à l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire à Kaboul.

Avec d'autres délégations, nous soutenons pleinement les initiatives de la Mission spéciale représentant le Secrétaire général dans la région.

Nous savons qu'aucun progrès n'est possible sans la coopération résolue des parties au conflit. Nous demandons — cela semble superflu mais je pense que nous devons insister sur ces points — au Gouvernement et aux factions de penser avant tout au peuple afghan. Il ne peut y avoir d'accord sans la participation de tous mais, en même temps, il ne peut y avoir d'accord politique si l'on ne considère pas le bien-être du peuple comme l'objectif principal. La quête du pouvoir, du contrôle territorial et de victoires sur d'autres aggrave les souffrances, et les dirigeants afghans le savent. À entendre la position des dirigeants afghans, l'on peut souhaiter davantage d'attention à l'égard du peuple et des innocents qui n'ont pas voix au chapitre.

Ce débat contient un message clair quant à la préoccupation et à l'intérêt du Conseil concernant la situation en Afghanistan, et nous souhaiterions que les dirigeants afghans éprouvent les mêmes sentiments à l'égard de leur peuple et appuient le processus de paix. Nous demandons instamment aux parties de réagir positivement afin de commencer à bâtir un avenir de paix, de stabilité et de progrès en Afghanistan.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

L’orateur suivant est le représentant de la République islamique d’Iran. Je l’invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kharrazi (République islamique d’Iran) (*interprétation de l’anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d’avril. Je suis sûr que, sous votre direction compétente, le Conseil traitera des points à son ordre du jour de façon efficace. Je voudrais aussi rendre hommage à l’Ambassadeur Legwaila, du Botswana, pour la façon excellente dont il a dirigé les travaux du Conseil au mois de mars.

Pendant longtemps, la question de l’Afghanistan a fait l’objet de réunions des Nations Unies, et plusieurs résolutions ont été adoptées à son sujet. Mais ce conflit se poursuit, tout comme les souffrances du peuple afghan. Nous espérons que la réunion d’aujourd’hui favorisera la création d’un climat propice à une plus grande participation de la communauté internationale à la recherche d’une solution pacifique au conflit, ainsi que pour faire face aux besoins humanitaires de la population, qui souffre depuis 17 ans et qui aspire à la paix, à la stabilité et au développement.

Aujourd’hui, la situation est préoccupante. Une guerre impitoyable et très destructrice a causé un grand nombre de morts et de blessés parmi la population civile innocente, le déplacement de milliers de personnes et des dégâts considérables. Les combats intensifs continuent d’infliger des souffrances à cette population, surtout à Kaboul, malgré les appels répétés lancés par la communauté internationale et le Conseil de sécurité en faveur d’une cessation des hostilités et des bombardements de zones peuplées. Comme l’indique le Secrétaire général dans son dernier rapport :

> «La situation continue d’être critique dans la capitale, en particulier pour ce qui est des vivres et du carburant. Des informations récentes indiquent que de nombreux éléments de la population qui n’étaient pas jusqu’ici jugés vulnérables ont maintenant beaucoup de mal à assurer leur subsistance.» (*A/50/908, par. 7*)

Les parties afghanes, unies dans le passé contre l’occupation étrangère, n’ont pas pu hélas préserver leur unité et oeuvrer à la reconstruction de leur pays, après tant d’années de destruction. Elles doivent se mettre d’accord sur un règlement pacifique, en vue d’instaurer la paix et de travailler au développement de leur peuple.

La République islamique d’Iran, qui partage avec l’Afghanistan une longue frontière et a des affinités linguistiques et religieuses avec son peuple, est vivement préoccupée par la situation dans ce pays. Ayant assisté de près aux souffrances d’un pays voisin, nous ne pouvons demeurer indifférents au destin du peuple musulman d’Afghanistan; aussi avons-nous pris diverses mesures pour atténuer ses souffrances. Nous avons accueilli plus de 2,5 millions de réfugiés afghans, que nous avons protégés dans les meilleures conditions, malgré l’insuffisance de l’aide humanitaire nécessaire pour couvrir les dépenses encourues. Nous espérons que tous les réfugiés pourront retourner volontairement chez eux dans les meilleurs délais. Il est évident que la coopération et l’aide internationales sont vitales à cet égard.

Par ailleurs, mon pays a fait du mieux qu’il a pu pour venir en aide au peuple afghan par divers moyens. Nous avons construit des hôpitaux et des dispensaires pour traiter gratuitement les patients, nous avons fourni des programmes d’éducation aux étudiants afghans, nous avons formé des groupes médicaux afghans, nous avons mis en oeuvre un plan continu de vaccination pour les enfants, nous avons fourni les installations nécessaires à des orphelinats et une assistance alimentaire et non alimentaire dans le cadre des activités que nous menons pour soulager le sort et les difficultés du peuple afghan. Mais la situation est pire et plus difficile qu’on pourrait l’imaginer. Les droits les plus fondamentaux du peuple afghan ont été compromis au cours de ces années de conflit, et dans certaines régions du pays l’incidence des maladies et de la malnutrition a déjà atteint des proportions alarmantes. Pour faire face à ces conditions déplorables, il est absolument nécessaire que la communauté internationale prenne l’engagement durable de fournir à la fois une assistance humanitaire et un soutien financier.

Sur le plan politique, nous n’avons de même épargné aucun effort pour aider les diverses parties afghanes à vaincre leurs divergences pour le bien du peuple afghan, de la paix et de la stabilité dans la région. Nous leur avons maintes fois demandé instamment de conclure un cessez-le-feu durable et de rechercher une solution pacifique négociée acceptable pour tous. Le peuple afghan est très las de cette guerre fratricide et des effusions de sang. En conséquence, rien ne peut justifier que l’on rejette le cessez-le-feu et que l’on insiste pour continuer les hostilités. Nous sommes fermement convaincus que le peuple afghan a le droit absolu de déterminer pleinement son avenir et est capable de le faire. Tout en respectant et en soutenant le droit des Afghans de décider de leur avenir, notre politique a visé à maintenir des contacts avec le Gouvernement et avec tous les groupes afghans, en utilisant toutes les occasions de promouvoir la paix. Comme dans le passé, la République islamique d’Iran continuera à coopérer avec ses voisins afin

de parvenir à la paix et à la stabilité en Afghanistan. Nous continuons également à soutenir la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, dirigée par l'Ambassadeur Mahmoud Mestiri. Par ailleurs, nous rendons hommage au rôle joué à cet égard par l'Organisation de la Conférence islamique. Nous estimons qu'une coordination et une coopération étroites entre les Nations Unies, l'Organisation de la Conférence islamique et les pays voisins ne peuvent que servir au mieux les intérêts du processus de paix en Afghanistan. Nous réaffirmons de nouveau l'importance qu'il y a à sauvegarder l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'unité nationale de l'Afghanistan.

La communauté internationale doit être invitée à être plus attentive aux besoins du peuple afghan. L'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle important à cet égard. Les besoins humanitaires sont tellement immenses et l'ampleur des destructions tellement importante qu'une action mieux concertée est requise. Dans ce contexte, un domaine sur lequel l'attention n'a pas été suffisamment portée est celui de la contribution internationale au processus de reconstruction dans les régions de l'Afghanistan non touchées par les combats. Cela en soi inciterait les Afghans à déposer les armes et à résoudre leurs divergences pacifiquement. Les Nations Unies peuvent contribuer à faire progresser le processus de règlement pacifique, en utilisant notamment les expériences d'autres pays, notamment des pays voisins. Il n'est nul besoin d'insister sur le fait qu'aucun plan ne saurait être imposé au peuple afghan, qui tout au long de son histoire a été sensible à l'ingérence étrangère.

Enfin, nous espérons qu'avec le soutien sincère de toute la communauté internationale, les Afghans conviendront rapidement d'un cessez-le-feu immédiat et durable et d'un gouvernement de transition acceptable. Pour sa part, la République islamique d'Iran continuera à jouer son rôle dans le processus de rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Konishi (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes félicitations, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Soyez certain que le Japon est prêt à vous offrir son plein soutien alors que vous continuez de diriger les travaux du Conseil. Je souhaite également profiter de cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, le représentant de la République du Botswana, pour la façon avisée dont il a guidé les affaires du Conseil pendant le mois de mars.

Le Japon a suivi de près les derniers développements en Afghanistan. À la lumière des informations reçues des équipes que nous avons dépêchées dans le pays pour étudier la situation, ainsi que d'autres sources, nous sommes particulièrement préoccupés par la souffrance humaine résultant des luttes actuelles, et par le danger d'une guerre civile qui s'étendrait et menacerait la stabilité de toute la région.

Mon gouvernement partage les vues exposées dans le récent rapport du Secrétaire général (A/50/908). Le Japon estime que le conflit doit être réglé dans le cadre des Nations Unies, et il continue à soutenir les efforts de médiation faits par l'Organisation pour contribuer à l'établissement d'une stabilité durable en Afghanistan et dans la région.

Il faut cependant souligner que le destin de l'Afghanistan ne peut être déterminé que par le peuple afghan lui-même. C'est lui qui doit décider des éléments à inclure dans un règlement de paix, tels que la forme que doit prendre le futur gouvernement et les moyens d'assurer sa sécurité intérieure.

Les parties en conflit doivent déposer les armes et s'asseoir à la table de négociation dès que possible. En tant que pays maintenant des relations bonnes mais neutres avec ces parties, le Japon estime pouvoir jouer un rôle utile dans la consolidation de la confiance entre elles, afin de créer un environnement favorable à l'établissement de la paix. Plus particulièrement, le Japon est en mesure de faciliter les discussions entre les Nations Unies et les différentes parties afghanes, ainsi qu'entre les Nations Unies et les pays voisins. En plusieurs occasions, les parties ont fait connaître au Japon leur vif espoir que les Nations Unies puissent jouer un rôle plus actif dans l'établissement de la paix en Afghanistan, et que le Japon puisse contribuer davantage aux efforts réalisés en vue d'un règlement politique.

Le Gouvernement japonais envisage donc de développer ses contacts avec les parties concernées. Par ailleurs, une mission gouvernementale mène actuellement des discussions avec un certain nombre de pays concernés. Le Japon espère également envoyer un responsable politique, qui travaillera pour la Mission spéciale des Nations Unies

lorsqu'un accord aura été pleinement conclu avec le Secrétariat quant au *modus operandi* de ce responsable.

Le Japon aimerait appeler l'attention sur le point de vue exprimé dans le rapport du Secrétaire général, selon lequel les exportations d'armes et les autres formes d'ingérence étrangère prolongent la guerre civile. Il importe que les pays intéressés mettent immédiatement fin à cette aide et s'associent aux efforts de paix des Nations Unies. La proposition du Secrétaire général visant la convocation d'une conférence internationale pour s'attaquer au problème en tant que partie intégrante de l'ensemble de la question afghane mérite qu'on l'examine.

À cet égard, mon gouvernement a suivi avec intérêt la question d'un embargo sur les armes à l'encontre de l'Afghanistan. Le Japon entend contribuer dans toute la mesure du possible aux efforts faits dans ce sens au sein des Nations Unies, étant entendu qu'avant que toute décision concernant des mesures concrètes soit prise, l'efficacité de ces dernières sera soigneusement examinée.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant du Japon de l'appui qu'il m'a exprimé.

L'orateur suivant est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kamal (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole au Conseil de sécurité sous votre présidence, qu'il me soit permis de vous féliciter de votre accession à ces hautes fonctions. Je ne doute nullement que, sous votre conduite éclairée, le Conseil sera en mesure de s'acquitter avec succès de ses responsabilités au cours de ce mois. J'aimerais également saisir cette occasion pour dire toute mon admiration à votre prédécesseur, le Représentant permanent du Botswana, pour l'excellence avec laquelle il a dirigé les affaires du Conseil le mois dernier.

L'actuel débat à participation non limitée sur l'Afghanistan qui se déroule, au Conseil de sécurité, a lieu après un long intervalle de sept années. Il a manifestement pour objectif de déterminer les causes profondes du conflit qui se poursuit et d'esquisser des solutions possibles.

Pour comprendre le conflit en Afghanistan, il faut malheureusement jeter un regard en arrière sur les événements tragiques auxquels ce pays déchiré par la guerre est confronté depuis 17 ans. Pendant l'occupation soviétique de l'Afghanistan, qui a duré 10 ans, le pays a été complètement ravagé. De vastes régions du pays ont été bombardées et incendiées; près d'un million et demi d'Afghans sont morts en résistant à l'occupation; sept millions et plus ont été déplacés de leurs foyers, la plupart étant forcés de chercher refuge dans les deux pays voisins de l'Iran et du Pakistan; et on estime à 30 millions le nombre de mines disséminées de façon inhumaine et sans qu'aucune carte de leur emplacement ait été établie.

Après que les forces d'occupation se furent retirées, les diverses factions afghanes en sont arrivées à se combattre dans leur lutte pour combler le vide. Les milliards de dollars d'armes et d'équipement abandonnés en Afghanistan par les forces d'occupation ont constitué une source facile et constante d'approvisionnement pour poursuivre le conflit.

C'est de toute évidence avec une vive inquiétude que le Gouvernement et le peuple pakistanais ont suivi l'évolution de la situation. En tant que pays ayant des liens historiques et culturels très forts avec l'Afghanistan et en tant que pays qui a assisté le peuple afghan dans ses épreuves, le Pakistan a été traumatisé par ce nouveau conflit entre frères. Selon nous, le peuple afghan avait le droit de jouir des fruits de son long combat et de pouvoir mettre son énergie au service de l'oeuvre de reconstruction après tant d'épreuves. À propos de ce conflit fratricide, le Gouvernement du Pakistan a toujours été d'avis que seul un mécanisme intérimaire largement représentatif, auquel prendraient part toutes les factions, pourrait préparer le terrain à la mise en place d'un gouvernement démocratique, seul capable d'apporter une stabilité durable à ce pays multiethnique. Pour arriver à une paix durable, il faut renoncer aux politiques de domination et d'exclusion et réaliser une réconciliation nationale authentique entre tous les segments politiques, ethniques et autres de la société afghane.

Il est évident aussi que les Afghans en ont assez des dissensions internes et qu'ils rêvent de retrouver une vie normale dans la paix et la sécurité. Il appartient donc aux Nations Unies et à la communauté internationale de les y aider.

Il convient de délimiter un cadre général pour restaurer la paix en Afghanistan, grâce à l'engagement et à l'appui réels de la communauté internationale. Il doit bien entendu avoir des volets politiques, économiques et humanitaires et être mis en oeuvre avec force et détermination.

La communauté internationale a défini les éléments politiques essentiels de la paix en Afghanistan. Ils sont

repris dans une résolution adoptée à l'unanimité par la cinquantième session de l'Assemblée générale.

En Afghanistan, la plupart des dissensions sont dues à l'absence de gouvernement légitime. Mais la légitimité ne procède pas du diktat militaire ou du recours aux armes contre des civils innocents. Elle repose sur la confiance et l'appui de ces civils. Les tentatives faites par un groupe ou un autre pour proclamer sa légitimité sur la base d'accords dépassés n'ont fait que jeter de l'huile sur le feu. C'est pourquoi l'Assemblée générale a clairement stipulé que le transfert du pouvoir par le biais de la mise en place d'urgence d'un conseil pleinement représentatif et faisant autorité était essentiel.

La Mission spéciale des Nations Unies a fait de louables efforts pour régler cette question. Malheureusement, ces efforts restent vains en raison du manque de volonté politique nécessaire et sont l'otage des diverses configurations politiques et militaires changeantes en Afghanistan.

L'afflux massif d'armes et de fonds en provenance de l'étranger, qui sont destinés aux diverses factions politiques et militaires, a aggravé le problème et rendu les protagonistes moins enclins à rechercher la réconciliation nationale. Malheureusement, de nombreuses factions politiques ne sont plus que des pions sur le vaste échiquier régional et international.

Le Pakistan, qui a toujours été solidaire du peuple afghan dans son combat héroïque pour libérer son pays, qui est venu en aide à des millions de réfugiés afghans et qui est le pays qui a le plus souffert de la guerre en Afghanistan, est aujourd'hui accusé d'influencer la politique en Afghanistan. Ceux qui nous accusent de nous immiscer dans les affaires de l'Afghanistan savent parfaitement que nous nous sommes rigoureusement abstenus d'appuyer l'une ou l'autre faction. Les accusations portées contre nous ont été fabriquées de toutes pièces pour camoufler les fournitures massives d'armes venues d'ailleurs ou encore pour masquer la déception de certains qui n'ont pas trouvé d'appui au Pakistan.

Mais plus encore, le fait de claironner ces allégations est une vaine tentative d'expliquer la situation intenable dans laquelle se trouvent ces factions par suite de l'absence d'un quelconque appui de la part de la population afghane.

La culture de l'argent, des armes et de la drogue a été délibérément encouragée pour imposer au peuple afghan une dictature militaire par des mercenaires assoiffés de pouvoir qui ont montré par leurs actes le peu de cas qu'ils faisaient de la nation afghane ou de l'islam.

Il est réellement paradoxal que l'autorité centrale ne contrôle que 5 des 32 provinces; pourtant, en dépit de son long mandat qu'elle a elle-même prorogé, elle n'ait pas pu obtenir l'allégeance de ceux qu'elle s'est arrogée le droit de gouverner. D'autre part, les Taliban contrôlent plus de la moitié du pays et sont bloqués dans une lutte contre l'autorité centrale. Un quart est contrôlé par le général Dostum, et les autres parties par de plus petites factions. Les intellectuels, les technocrates, les réfugiés et la grande majorité des Afghans sont dégoûtés par cette lutte scandaleuse pour le pouvoir, qui a sérieusement porté atteinte à la fierté de la nation afghane.

Ceux qui s'opposent à l'autorité centrale mettent en doute sa légitimité. Le fait que, aux termes des accords sur l'Afghanistan de mars 1993, le mandat du gouvernement à Kaboul expirait en juin 1994, en est un exemple frappant.

On est parvenu à ces accords au moyen d'un dialogue interafghan. Le dialogue a depuis été interrompu. Le Conseil de sécurité doit prêter tout son appui aux efforts déployés par la Mission spéciale des Nations Unies pour raviver le processus politique intra-afghan. Un rassemblement représentatif des dirigeants afghans devrait être convoqué sous l'égide des Nations Unies, ou sous les auspices des Nations Unies et des pays voisins, en vue de lancer un processus crédible visant à passer le pouvoir à un gouvernement pleinement représentatif. Le Pakistan est prêt à appuyer un tel processus, qui est le seul moyen de résoudre les problèmes.

Ce rassemblement permettrait alors de discuter de la question de l'induction d'une force de sécurité neutre et de la démilitarisation de Kaboul et de l'Afghanistan en tant qu'étapes importantes dont la réalisation devrait aller de pair avec la formation d'un gouvernement largement représentatif.

Nous sommes également pour une interdiction complète des armes et des fournitures d'armes aux factions belligérantes en Afghanistan. L'imposition d'un embargo général sur les armes par le Conseil de sécurité serait un excellent signal à l'intention des guerriers afghans de la détermination de la communauté internationale à mettre rapidement fin à cette situation intolérable.

Le Conseil devrait également envisager d'imposer un embargo visant à empêcher, effectivement, que des avions chargés d'armes de diverses provenances n'arrivent chaque

jour en Afghanistan. Contrôler cet embargo aérien et cet embargo sur les armements exigerait un mécanisme efficace que les Nations Unies pourraient, nous l'espérons, établir en collaboration avec l'Organisation de la Conférence islamique.

On a parlé d'une conférence internationale sur l'Afghanistan. À notre avis, il serait prématuré de convoquer une conférence internationale sur l'Afghanistan à l'heure actuelle. Comme l'expérience et l'histoire le montrent, aucune solution ne saurait être imposée de l'extérieur aux Afghans. Une solution durable ne peut être élaborée que par les Afghans eux-mêmes. Un rassemblement représentatif des Afghans, sous les auspices des Nations Unies, aidées au besoin par les Amis de l'Afghanistan, nous paraît être un moyen plus facile à réaliser de lancer le processus de paix intra-afghan.

Les autres éléments d'une approche globale exigent également toute notre attention : nous avons besoin d'un engagement généreux et continu de la part de la communauté internationale envers le redressement économique de l'Afghanistan, et de la fourniture d'une aide humanitaire urgente au peuple afghan. Nous avons aussi besoin d'une assistance pour les personnes réfugiées au Pakistan et en Iran, et nous devons mettre au point des plans efficaces en vue de leur rapatriement rapide dans un Afghanistan pacifié.

Nous sommes tout à fait conscients des souffrances du peuple afghan; plus de 1,5 million d'Afghans continue de résider au Pakistan à titre de réfugiés. Nous continuons de fournir toute l'aide possible à ces réfugiés afghans. Jusqu'à présent, nous avons dépensé quelque 10,5 millions de roupies prélevées sur nos propres modestes ressources pour leur fournir soins de santé et moyens de subsistance. Nous avons également permis le passage sans entrave d'aliments en Afghanistan à travers nos frontières. Nous avons facilité les actuelles opérations du Programme alimentaire mondial, du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Croix-Rouge (CICR) pour l'assistance à l'Afghanistan. Le CICR a jusqu'à présent transporté par avion quelque 900 tonnes de denrées alimentaires de Peshawar à Kaboul.

Nous avons lu le rapport du Secrétaire général en date du 3 avril 1996 sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Le Pakistan appuie pleinement les efforts de la Mission spéciale du Secrétaire général en Afghanistan, qui visent à faciliter le rapprochement national et la reconstruction en Afghanistan.

Le Pakistan se félicite de ce débat à participation non limitée au Conseil de sécurité. Mais nous sommes convaincus que nous n'avons pas entendu la voix authentique du peuple afghan, qui seul peut décider de son avenir. D'ici là, nos discussions continueront d'être incomplètes et mal renseignées. Nous devons trouver les moyens d'entendre l'avis de toutes les factions en Afghanistan, sans nous laisser limiter par des règles et des règlements.

Nous espérons que ce débat au Conseil de sécurité non seulement contribuera à sensibiliser la communauté internationale aux souffrances du peuple afghan mais imprimera également un élan sensible aux efforts déployés par la Mission spéciale des Nations Unies en faveur de la paix et de la stabilité en Afghanistan.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant du Pakistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Argentine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Je lui souhaite la bienvenue au Conseil, où il occupait un siège il n'y a pas si longtemps.

M. Cárdenas (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous dire à quel point ma délégation se félicite de vous voir présider cet après-midi les débats du Conseil. Je tiens également à remercier la délégation et le Représentant permanent du Botswana du travail qu'ils ont accompli pendant le mois de mars et de la sagesse dont ils ont toujours fait montre.

Il y a quelques mois à peine, Mme Sadako Ogata, pour qui ma délégation a le plus profond respect, en présentant le rapport traditionnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur la situation des réfugiés dans le monde pour l'année 1995, nous a dit que :

> «L'une des plus grandes gageures du XXIe siècle sera d'assurer que les peuples, où qu'ils vivent sur la planète, puissent jouir de la sécurité et de la liberté; puissent être à l'abri des conflits armés, de la violence, des abus en matière de droits de l'homme et de la pauvreté; puissent avoir la liberté de réaliser leur propre potentiel, de participer au gouvernement de leur pays et d'exprimer leur identité individuelle et collective.»

Évidemment, nous partageons cette opinion. Mais si nous examinons aujourd'hui en toute honnêteté la carte de notre monde, et que nous cherchons un endroit où il n'y a même pas un tout petit peu de sécurité et où la liberté n'est qu'une aspiration ou peut-être un rêve lointain, cet endroit malheureusement c'est l'Afghanistan.

Le peuple de l'Afghanistan a déjà souffert de plus de 16 années de violence stérile mais ininterrompue, fruit d'une guerre à laquelle les grandes puissances n'étaient pas étrangères, certaines intervenant directement, d'autres par le biais d'intermédiaires; mais ces diverses méthodes ne les dispensent en aucun cas d'une responsabilité morale; ces méthodes étaient caractéristiques de la «guerre froide». Malheureusement, la guerre continue en Afghanistan, et il y a encore des pays tiers qui ne sont pas étrangers à la violence qui ravage ce pays. Ils devraient à présent s'unir dans un effort pour la paix.

En plus de recevoir un dur châtiment, le peuple afghan est, depuis de nombreuses années, l'un des peuples les plus pauvres du monde, et ce en dépit du fait que c'est un peuple travailleur et industrieux. La durée de vie est seulement de 43 ans; l'alphabétisation est de l'ordre de 20 %; la mortalité infantile est en Afghanistan l'une des plus élevée au monde. La seule chose qu'il y a en abondance malheureusement dans ce pays, ce sont les armes et les munitions.

Pratiquement 3 millions d'Afghans continuent de vivre en dehors de leur pays comme réfugiés. Il existe aussi un million de personnes déplacées à l'intérieur de l'Afghanistan. C'est le groupe de réfugiés le plus important au monde. Dans cet asile relatif des camps, ils trouvent ce qu'ils n'ont pas chez eux : en premier lieu la sécurité, mais également l'eau, des écoles, des services de santé, l'électricité et parfois, pour certains, un emploi. Cela représente les éléments d'un tout, qui donne un petit peu de dignité à l'être humain.

Avec une masse aussi importante de réfugiés, il est manifeste que la question afghane a des conséquences considérables sur les pays voisins et sur toute la région. Cependant, on parle peu de ce pays. Comme si l'état de fait qui en découle était inéluctable ou irrémédiable. Comme si tout à coup l'Afghanistan s'était dilué dans l'ordre du jour des questions urgentes à régler en matière de paix et de sécurité.

Il y a quelques jours à peine, la Mission des Nations Unies, dans son très utile rapport annuel concernant les situations humanitaires d'urgence dans le monde pour 1996 signalait la situation de l'Afghanistan comme étant l'une des trois grandes crises qualifiées d'«intenses», avec celles du Burundi et de la Sierra Leone. Le rapport signalait que pour cette dernière les choses sont en voie d'amélioration à la suite des élections qui ont eu lieu récemment et grâce aux négociations qui viennent de commencer entre les parties. De plus, il décrit parfaitement la situation qui se déroule en Afghanistan comme étant «l'une des situations humanitaires les plus alarmantes au monde». Aujourd'hui, les habitants de Kaboul avoisinent le million et mènent une existence extrêmement précaire pour ce qui est de leurs besoins élémentaires, constamment menacés par l'avance des «Taliban».

La réelle victime de cette situation — la population civile afghane — est entourée d'un mur de silence, qui cache trop souvent dans notre monde les tragédies des plus nécessiteux. Il semble que certains progrès aient été réalisés dans quelques zones rurales, ce qui est un léger signe d'espoir mais qui reste largement insuffisant.

La première urgence, c'est la paix, ou tout au moins la fin des hostilités. Sans cela, il ne sera pas possible de penser sérieusement à la reconstruction, ni de songer au retour des réfugiés ou à la réconciliation, à la tolérance ou à la diversité. Nous pensons que le moment est venu de prendre des mesures résolues sur le terrain et dans les pays voisins, lesquelles permettraient de mettre un terme à la violence. À cet égard, nous sommes quant à nous convaincus qu'il serait bon d'organiser une conférence au niveau le plus élevé, avec la présence de tous les États qui sont directement ou indirectement liés à cette crise, de façon à créer ce que nous pourrions appeler «une coalition pour la paix», capable d'appuyer collectivement une stratégie de paix ou peut-être même un nouveau groupe d'amis, ou un groupe de contact, afin de donner un nouvel élan politique et d'aider les efforts du Secrétariat de notre Organisation.

La présence des Nations Unies dans la région est pour le moment notre seule lueur d'espoir. Mais il faut qu'elle soit plus active et probablement qu'elle se hiérarchise. Les possibilités de succès dépendent de l'attitude non seulement de ceux qui se battent sur le sol afghan mais de ceux qui les appuient, les arment, les utilisent ou qui les ont utilisés. Cette présence internationale doit être appuyée sans délai, et avec tous les moyens possibles, et ici la perception et les actes des grandes puissances et des pays voisins sont, à notre sens, fondamentaux.

Sans un accord minimum de base entre tous, tout au moins en ce qui concerne le respect des premières étapes qui doivent être prises sur la voie de la paix, le succès sera beaucoup plus difficile à réaliser. Favoriser cette recherche

d'un accord et le réaliser, voilà les tâches qui incombent à cette Organisation. En outre, étant donné la gravité de la tragédie, elle ne saurait être différée.

Les urgences en Afghanistan sont évidentes.

En premier lieu, une tentative doit être faite pour interdire et contrôler le mouvement des armes et du matériel militaire ainsi que les mouvements financiers qui y sont liés; sinon la violence et la destruction continueront. Il faut également aujourd'hui nous efforcer d'empêcher que les menaces d'attaques contre Kaboul et Herat ne se concrétisent, ce qui aurait pour effet d'aggraver la crise. En même temps, nous devrions nous efforcer d'assurer le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire. Les abus, les détentions arbitraires et les excès de tous genres qui se produisent dans cette région sont l'une des causes principales de l'instabilité dont souffre l'Afghanistan. De plus, ils représentent une grave difficulté pratique, qui empêche le travail de ceux qui essayent d'apporter de l'aide.

Nous devons une fois pour toutes mettre un terme à ces actes et conduites unilatérales qui menacent l'intégrité territoriale de l'Afghanistan, comme la construction de systèmes de communication ou de routes. Ensuite, nous devons commencer à définir, en présence des parties au conflit afghan, la stratégie de réconciliation et les besoins urgents en matière de reconstruction. Il s'agit là d'une tâche à laquelle la communauté internationale ne peut se dérober et qui doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour rétablir au plus tôt la paix; et c'est la responsabilité particulière de certains, qui ont par le passé donné l'impression de jeter de l'huile sur le feu, de coopérer aujourd'hui à restaurer la paix.

Dans une ambiance de terreur ou un climat de misère, la paix n'est pas facilement réalisable. Mais si on pouvait l'obtenir, elle ne saurait être durable. C'est ce que nous a appris l'histoire à maintes reprises. Il est donc temps de redoubler d'efforts et de tenir compte des événements politiques, des différents acteurs ou parties intéressées. Mais nous ne devons pas attendre que cela se réalise pour agir, car, en dépit du silence qui entoure cette question, le châtiment persistant qui est imposé au peuple afghan ne s'arrête pas mais continue implacablement. Dans un monde qui n'arrête pas de parler de mondialisation, la situation actuelle d'impuissance où nous nous trouvons devrait nous faire honte à tous. Il est temps d'agir d'une manière concrète et collective afin d'essayer de mondialiser la paix, et l'Afghanistan devrait être l'un des premiers pas dans ce sens.

L'Afghanistan est, à notre avis, une question qui n'a que trop duré. Si nous persistons dans nos efforts et si, comme les fournisseurs de l'aide humanitaire à ce pays, nous sommes envahis d'une fatigue, aussi compréhensible qu'elle soit, la paix restera impossible.

C'est là notre point de vue de l'essence de la question afghane, qui ne doit pas continuer à être laissée de côté.

En outre, je voudrais parler brièvement de ce type particulier de procédure, des réunions officielles du Conseil de sécurité, où les États qui n'en font pas partie actuellement ont l'occasion de se faire entendre sur les questions qui figurent à l'ordre du jour de cet organe.

Nous nous félicitons de la convocation raisonnablement fréquente de ces réunions. Pour ma délégation, elles sont extrêmement importantes car elles essaient de renforcer la tendance actuelle, qui est d'arriver à la plus grande transparence possible dans les travaux du Conseil. Je parle de la démarche qui a commencé à prévaloir ces deux dernières années, et qui a déjà donné un caractère différent aux travaux de cet organe.

Ces réunions, avec l'institutionnalisation du régime des réunions avec les pays qui fournissent des contingents aux opérations de maintien de la paix — laquelle est encore récente mais commence à fonctionner, obtenant ainsi une sorte de carte de citoyenneté — sont une preuve de l'apparition d'une mentalité complètement nouvelle sur la façon dont il faut mener les travaux de cet organe, de manière intégrée et avec la participation de l'ensemble des États Membres, qui se font maintenant entendre et dont les opinions et les points de vue se font connaître.

Si tel n'était pas le cas, nous continuerions à lire ou à écrire au sujet d'événements passés, donnant à penser que nous étions peut-être pris au piège d'une sorte de philosophie mesquine et à courte vue où les opinions n'étaient pas entendues. Et, ce qui est plus grave, la même information qui est indispensable au moment de la prise de graves décisions au sein de ce Conseil, est filtrée ou même peut-être supprimée.

C'est le cas par exemple d'une information qui apparaît dans le volume II de l'ouvrage publié récemment sous le titre «La réponse internationale au conflit et au génocide : leçons de l'expérience rwandaise» par ce que l'on appelle le «Steering Committee of the Joint Evaluation of Emergency Assistance to Rwanda» édité par David Millwood, imprimé à Orense, au Danemark, au mois de mars 1995. De sa lecture ressort une préoccupation qui est peut-être grave,

très grave : il semble qu'à un moment donné, il est possible qu'on ait envoyé au secrétariat de cette organisation un télégramme qui contenait une information grave. L'information respective n'a jamais été communiquée aux membres du Conseil de sécurité, ce qui aurait été fait si ce télégramme avait existé.

Nous rappelons qu'à cette époque précisément, on avait coutume de répondre, à nos demandes d'information réitérées, qu'il n'y en avait pas, et on disait que certains d'entre nous prétendaient «microgérer» au Conseil la crise qui figurait à son ordre du jour. Bien sûr, ce n'était pas le cas.

En outre, nous devons réfléchir à autre chose. Si un mécanisme institutionnalisé de dialogue avait existé entre le Conseil et le Secrétariat, et les pays qui fournissent des contingents, il est possible de penser que l'information en question, si elle avait existé, aurait peut-être pu être communiquée à tous, au moment précis où nous remplissions nos fonctions au Conseil de sécurité.

C'est pourquoi ma délégation se félicite que des réunions de ce format aient lieu et permettent au Conseil d'entendre les États Membres sur les diverses questions dont il est saisi.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est M. Engin Ansay, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, auquel le Conseil a adressé, à la 3648e séance, une invitation en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ansay (Organisation de la Conférence islamique) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, d'emblée, je voudrais vous exprimer mes plus cordiales félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes certains que votre riche expérience et vos qualités professionnelles et intellectuelles bien connues vous permettront de vous acquitter de la tâche complexe dont celle que le Conseil de sécurité est actuellement saisie.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent du Botswana, l'Ambassadeur Legwaila, de la manière compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil durant le mois de mars.

Au nom du secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), j'ai le privilège, encore une fois, de prendre la parole au Conseil de sécurité sur une question qui revêt une importance critique pour nos deux organisations. Qu'il me soit permis de dire que, sur cette question, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique ont des vues communes et que l'une et l'autre ont coopéré à rechercher activement des moyens de réduire les tensions et, autant qu'il est humainement possible, de ramener la paix et la stabilité au peuple afghan et à la région.

Depuis la libération de l'Afghanistan et après l'effondrement du régime Najibullah en avril 1992, le transfert pacifique du pouvoir aux Moudjahidin afghans a constitué l'objectif principal de toute l'action de l'OCI sur la question afghane. C'est dans cet esprit que les accords signés par les chefs des Moudjahidin afghans le 24 avril 1992 au sujet de la formation de leur nouvelle administration et de l'installation, quatre jours plus tard, d'un gouvernement intérimaire en Afghanistan, ont été accueillis avec satisfaction par l'OCI, qui nourrissait, à cet égard, de grands espoirs. Malheureusement, ces attentes se sont révélées éphémères, alors que des combats éclataient entre différents groupes moudjahidin à Kaboul et dans les environs, entraînant des pertes immenses en vies humaines et des conditions très dures pour la population qui avait survécu. Entre autres mesures, le lancement d'un programme ambitieux de l'OCI pour l'assistance à la reconstruction qui avait été mis au point en coopération entre l'OCI et la Banque islamique de développement pour l'État d'Afghanistan nouvellement reconstitué, a été gravement entravé par ces événements.

Au cours de la période qui a suivi, tous les membres de l'OCI ont observé avec angoisse une détérioration rapide de la situation afghane. Notre organisation a saisi toutes les occasions de jouer un rôle constructif dans cette question. Mon secrétaire général, M. Hamid Algabid a lui-même lancé un appel aux parties intéressées pour qu'elles cessent les hostilités et recherchent une solution pacifique par la voie du dialogue. Dans une déclaration faite le 25 janvier 1993, il s'est félicité de l'initiative prise par Sa Majesté le Roi Fahd Bin Abdul Aziz d'Arabie saoudite en vue du rétablissement de la paix en Afghanistan, demandant instamment aux dirigeants moudjahidin de donner une réponse positive à cette initiative. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, l'Ambassadeur Bakr, s'est rendu dans la région et a exprimé le plein appui diplomatique et politique de l'OCI à l'initiative saoudienne. Cette

initiative a été renforcée par celle de l'ancien Premier Ministre d'un autre État membre de mon organisation, la République islamique du Pakistan, dont le résultat a été une réunion fructueuse de tous les dirigeants moudjahidin afghans à Islamabad, le 7 mars 1993. L'Accord de paix afghan conclu ce jour-là a été ratifié le 12 mars 1993 à Makkah Al Mukarramah, en présence du Roi Fahd et du Premier Ministre du Pakistan. Mon secrétaire général se trouvait également là pour appuyer cette initiative.

Aux termes de l'article 10 de l'Accord de paix afghan, l'OCI s'est vu confier la responsabilité, avec les représentants des parties afghanes, d'observer le cessez-le-feu et la cessation des hostilités en Afghanistan. Cela était conforme au mandat conféré par le sixième Sommet islamique, qui prévoyait un rôle actif pour l'OCI dans la solution du problème de l'Afghanistan. Mon organisation s'est félicitée de cet appel, et des consultations sérieuses ont été engagées aux niveaux les plus élevés pour définir son rôle d'observation et exposer en détail les modalités visant à le rendre opérationnel. Des plans ont également été étudiés par la Banque islamique de développement en vue d'envoyer des équipes d'experts en Afghanistan pour évaluer les besoins de reconstruction et de développement du pays.

La vingt et unième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue à Karachi en avril 1993 avait notamment demandé aux États membres et à la communauté internationale de fournir une aide humanitaire et financière généreuse à l'Afghanistan et aux réfugiés attendant d'être rapatriés du Pakistan et d'Iran. Ce principe a été réaffirmé par toutes les conférences similaires ainsi que par le septième Sommet islamique.

Ces mesures et de précédentes initiatives de soutien ont été stoppées en raison du regain de la lutte entre les factions en mai 1993. Depuis lors, les hostilités n'ont jamais vraiment cessé. Elles ont plutôt gagné en intensité, causant des souffrances et des pertes en vies humaines, et entravant les mesures qui auraient facilité la stabilité et le développement du pays. Durant cette période, l'OCI a continué d'appeler à la retenue et au dialogue pour aboutir à la paix, de façon mutuellement acceptable.

Je voudrais dire que ces initiatives ne sont pas prises de façon isolée mais en coordination avec les efforts faits par les Nations Unies pour rétablir la paix en Afghanistan. Des contacts constants entre les deux organisations aux niveaux appropriés, y compris des responsables exécutifs, ont lieu, et le rôle complémentaire de l'OCI à l'égard des Nations Unies est respecté en vue d'une solution pacifique en Afghanistan. Mon secrétaire général a poursuivi ses déplacements en Afghanistan et dans d'autres régions touchées et s'est engagé dans un dialogue avec les dirigeants concernés. Ceux-ci ont été suivis de visites du Représentant spécial dans la région, au cours desquelles les dirigeants afghans ont fait part de leur intérêt à la mise en oeuvre de l'Accord de paix afghan, une fois réunies les conditions favorables.

Pour faciliter cette tâche, l'OCI, en coopération et avec le soutien très apprécié du Gouvernement pakistanais et le plein accord des parties afghanes, a créé à Islamabad une représentation permanente pour l'Afghanistan.

Le Secrétaire général de l'OCI, s'appuyant sur les consultations de son Représentant spécial avec les parties afghanes concernées et les rapports de suivi du Représentant permanent de l'OCI pour l'Afghanistan, a proposé qu'une fois un cessez-le-feu durable en place, l'OCI envisage la convocation d'une rencontre en temps voulu de toutes les parties concernées en un lieu approprié, de préférence Jeddah, pour initier un processus interafghan de règlement des problèmes et pour une paix durable. En même temps, l'OCI ferait de son mieux pour que les secours d'urgence et humanitaires parviennent aux populations touchées par la guerre.

J'ai dit que les initiatives de l'OCI sont prises en coordination avec les efforts des Nations Unies pour le rétablissement de la paix en Afghanistan. Cela est pleinement reflété dans les consultations entre les deux Organisations et entre les représentants de chacune d'elles avec les dirigeants des factions afghanes dans le pays.

Je voudrais mentionner les pourparlers indirects de paix de Téhéran, qui ont eu lieu du 29 novembre au 7 décembre 1994 entre les parties afghanes, en présence du Représentant spécial du Secrétaire général, du Représentant permanent de l'OCI pour l'Afghanistan et du représentant des Nations Unies. Ces pourparlers, organisés à l'initiative du Gouvernement iranien, ont été consacrés à un échange général de vues sur les moyens permettant d'instituer un cessez-le-feu, un mécanisme de transfert du pouvoir, un nouveau gouvernement intérimaire et une infrastructure politique permanente en Afghanistan. Les affrontements ont empêché la concrétisation de tout accord.

Dans le cadre des initiatives de l'OCI, j'ai eu le privilège de diriger des délégations de l'OCI qui se sont rendues en Afghanistan à deux reprises, en juin et juillet 1995 et par la suite en septembre 1995, en ma capacité de Président de la mission de l'OCI pour l'Afghanistan. Avant ma première visite, l'Ambassadeur Mahmoud Mestiri,

Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Afghanistan avait visité, sur notre invitation, le Secrétariat général de l'OCI à Jeddah et avait eu des discussions constructives avec notre secrétaire général et d'autres responsables de l'OCI. Lors de mes consultations avec M. Rabbani, le commandant Masoud et d'autres dirigeants à Kaboul, Jalalabad, Herat et Kandahar et en particulier à Mazar-i-Sharif, où j'ai noté un réel esprit de coopération et de soutien pour l'initiative OCI/ONU, ainsi qu'à Islamabad, où j'ai eu des discussions avec les autorités concernées et avec M. Mahmoud Mestiri, le rôle complémentaire de l'OCI dans la recherche d'une solution a été clarifié.

Mais contrairement à d'autres initiatives de paix, la nôtre n'a pas prévu de programme fixé d'avance pour les pourparlers de paix initiaux. Elle demandait la convocation d'une réunion préparatoire de représentants de tous les dirigeants et factions politiques en Afghanistan, en plus de certaines personnalités afghanes indépendantes, qui devaient se rencontrer ultérieurement à Jeddah en vue de discuter librement et se mettre éventuellement d'accord sur un programme de paix et les modalités de sa mise en oeuvre, entre Afghans et sans ingérence extérieure. Cette réunion aurait le soutien de l'ONU et de l'OCI et après avoir convenu de l'action à entreprendre, serait soutenue, sur l'invitation des Afghans participants, par des représentants de certains pays voisins et autres directement concernés. Ces questions ont été discutées entre le Représentant spécial du Secrétaire général et les parties concernées au début de cette année.

Il est heureux de noter que la résolution 50/88, adoptée à l'unanimité le 19 décembre 1995, exprime sa reconnaissance pour les efforts faits par l'OCI à l'appui de la Mission spéciale des Nations Unies et son engagement en Afghanistan, en coordination avec l'ONU, en vue d'aboutir à un règlement politique. L'OCI soutient cette résolution.

Je voudrais redire que les propositions et initiatives de l'OCI, qui sont pleinement conformes à cette résolution, rejettent toute ingérence. Au vu de mes entretiens, ces propositions pourraient être considérées favorablement avec du temps, de la patience et de la persévérance. Nous pensons qu'elles doivent être soutenues dans toutes les instances concernées.

C'est dans ce contexte que nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général (A/50/908), en particulier de ses recommandations et conclusions concernant d'autres façons de trouver une solution satisfaisante au problème afghan. Nous pensons que notre proposition de rencontre entre Afghans, sous l'égide de l'ONU et de l'OCI, avec la participation ultérieure d'autres pays directement concernés et conduisant à une autorité réellement représentative, est une bonne approche.

En conclusion, nous voulons réaffirmer les principes de la résolution 50/88 et du rapport du Secrétaire général ainsi que la détermination de l'OCI à poursuivre, en coopération avec l'ONU, ses efforts pour aider le peuple afghan à trouver une solution durable et juste à ses interminables souffrances.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie M. Ansay des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Tunisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Abdellah (Tunisie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter vivement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous reconnaissons en vous le diplomate talentueux à la longue et riche expérience, dont nous retrouvons de nombreuses marques brillantes et qu'illustre entre autres le rôle très remarqué que vous avez joué au Sommet du développement social de Copenhague. Ce sont là autant de gages du succès des travaux du Conseil.

Nous voulons également remercier chaleureusement votre prédécesseur, l'Ambassadeur Legwaila, du Botswana, pour le travail remarquable qu'il a accompli à la tête du Conseil au cours du mois écoulé.

Je saisis cette occasion pour faire part au Gouvernement et au peuple américains de la vive sympathie du Gouvernement tunisien suite à l'accident d'avion survenu récemment en Croatie et qui a coûté la vie au Secrétaire au commerce et à plusieurs personnalités américaines.

Ma délégation se félicite de ce que le Conseil de sécurité consacre une séance officielle pour débattre de la situation en Afghanistan. Cela témoigne de l'intérêt qu'il accorde à la question afghane et à l'instauration de la paix dans ce pays.

La situation en Afghanistan, nous le savons tous, est tragique et suscite la plus grande préoccupation.

En effet, l'État afghan et son peuple souffrent le martyre depuis plusieurs années, en raison des ravages et de la destruction occasionnés par une guerre fratricide qui tue

les civils sans défense, déplace les habitants et les pousse à l'exode, bloque la vie politique, ruine l'économie du pays, met en danger sa souveraineté et menace constamment son indépendance, son unité et son intégrité territoriale, outre les risques que cette situation fait courir à la stabilité et à la paix dans la région.

Malheureusement, aucun signe encourageant n'apparaît encore à l'horizon. Au contraire, les combats se poursuivent et s'intensifient. Au cours des derniers mois, Kaboul, assiégée de toutes parts, a subi continuellement des bombardements aveugles, qui ont infligé des pertes considérables à la population, qui manque des produits de première nécessité.

Il est regrettable que les fréquents appels lancés par les Nations Unies et le Conseil de sécurité pour mettre fin aux hostilités et régler pacifiquement les différends entre les factions afghanes n'aient pas encore été entendus.

Au cours des deux dernières années, la Mission spéciale des Nations Unies, conduite par l'Ambassadeur Mestiri, n'a ménagé aucun effort pour convaincre les chefs des factions en guerre d'accepter inconditionnellement un cessez-le-feu immédiat et d'engager un dialogue pour l'ouverture de négociations visant à un règlement pacifique et durable en Afghanistan. Le refus des factions de déposer les armes et leur persistance à rechercher une solution militaire, qu'ils croient possible, ont empêché un aboutissement des efforts de médiation de la Mission des Nations Unies. Les ingérences étrangères et les fournitures d'armes, de munitions et de fonds aux factions par d'autres États ont achevé de compliquer le problème afghan.

Au-delà de la vive préoccupation que suscite la détérioration de la situation, il y a assurément nécessité urgente d'agir afin qu'un terme soit mis au cycle infernal de la violence dans ce pays à présent exsangue, et qu'un processus de dialogue interafghan soit lancé qui permette d'aboutir à un règlement de la crise politique, à la restauration de la paix et de la stabilité et à la reconstruction des institutions politiques, économiques et sociales du pays.

La résolution 50/88 B de l'Assemblée générale, adoptée par consensus le 19 décembre 1995, a de nouveau précisé les étapes permettant d'aboutir à un règlement négocié de la crise afghane, à savoir la création d'urgence d'une haute autorité pleinement représentative et ayant une large assise, qui serait chargée de négocier et superviser un cessez-le-feu immédiat et durable, de créer et contrôler une force nationale de sécurité en vue d'assurer la sécurité dans tout le pays, de superviser le rassemblement et la mise en lieu sûr de toutes les armes lourdes et d'arrêter le flux d'armes et de matériels destinés aux parties, et enfin de former un gouvernement de transition acceptable qui pourrait notamment contrôler la force nationale de sécurité jusqu'à ce que les conditions permettant d'organiser des élections libres et régulières soient réunies dans tout le pays.

La même résolution de l'Assemblée générale énonce les autres conditions devant favoriser un règlement négocié. C'est ainsi qu'elle demande à tous les États :

> «a) De respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan, de s'abstenir rigoureusement de s'ingérer dans les affaires intérieures du pays et de respecter le droit du peuple afghan de décider de son avenir;
>
> b) De prendre les mesures nécessaires pour favoriser la paix en Afghanistan, arrêter l'afflux d'armes et de matériels servant à en fabriquer, qui sont destinés à toutes les parties, et mettre un terme à ce conflit destructeur.» (*Résolution 50/88 B de l'Assemblée générale, par. 9*)

Il y a lieu de rappeler aussi à ce propos la résolution de l'Assemblée générale 50/70 J, relative aux mesures visant à freiner le transfert et l'emploi illicites d'armes classiques, qui invite les États

> «à prendre les mesures coercitives appropriées et efficaces pour faire en sorte qu'il soit mis fin immédiatement aux transferts illicites d'armes.» (*Résolution 50/70 J de l'Assemblée générale, par. 1*)

Nous réitérons notre appui total aux objectifs de la résolution 50/88 B et soulignons l'importance et la nécessité de leur réalisation sans délai.

Un règlement durable de la crise afghane n'est possible que par la négociation sur le transfert ou le partage du pouvoir. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité devrait inviter notamment les parties belligérantes afghanes à renoncer à la violence et à l'emploi de la force, à accepter un cessez-le-feu immédiat et à consentir à régler leurs différends par les moyens pacifiques que sont le dialogue et la négociation, seuls à même de garantir une solution viable et durable qui épargnerait le sang du peuple afghan meurtri et permettrait à l'Afghanistan de retrouver la paix, dans le cadre d'un consensus national librement atteint.

Pour pouvoir être enclenché d'une manière irréversible, pour être crédible et pour permettre la réalisation des étapes

de règlement clairement définies par les résolutions pertinentes de l'ONU, le dialogue interafghan ne doit souffrir aucun a priori de la part d'aucune des parties et des factions et personnalités en présence.

Il est évident que pour permettre à la Mission spéciale des Nations Unies de s'acquitter pleinement de son mandat visant l'instauration de la paix et de la réconciliation nationale en Afghanistan, les parties belligérantes se doivent de coopérer entièrement et sans conditions avec elle. Sans cette coopération, les parties empêcheraient la mise en oeuvre de la volonté de l'ONU et de la communauté internationale de leur venir en aide et de prêter au peuple afghan l'assistance dont il a tellement besoin.

Le Conseil devrait renouveler son plein appui à la Mission spéciale de l'ONU et à l'Ambassadeur Mahmoud Mestiri. La Mission de l'ONU devrait être dotée de tous les moyens afin qu'elle puisse poursuivre ses efforts en vue d'amener à la table des négociations les principales parties et factions en guerre, à savoir le Gouvernement de Kaboul, le mouvement des Taliban et le général Dostum, chef des milices ouzbèkes, dans l'espoir que d'autres parties et personnalités afghanes se joindront le plus tôt possible à ces discussions.

En appuyant les efforts sans relâche de la Mission spéciale de l'ONU, nous l'incitons à explorer d'autres voies et options, y compris peut-être et en dernier ressort, la convocation d'une conférence internationale sur l'Afghanistan.

Il me plaît par ailleurs de rendre hommage aux efforts soutenus de l'Organisation de la Conférence islamique et de son Secrétaire général, S. E. M. Hamid Algabid, pour ramener la concorde et la paix dans ce pays.

La renonciation des parties afghanes à la force, leur engagement ferme et sérieux en faveur d'une solution négociée de la crise et leur pleine et entière coopération avec la Mission spéciale de l'ONU sont aussi nécessaires que la coopération des pays voisins et d'autres pays à la réalisation d'un règlement durable.

Nous aimerions souligner toute l'importance que revêt un dialogue soutenu entre le Gouvernement de l'Afghanistan et les gouvernements des pays voisins comme autre facteur essentiel à la paix en Afghanistan en ce qu'il encourage la réalisation d'une coopération mutuellement bénéfique et contribue par là même à la consolidation des bases de la paix et de la stabilité dans la région.

Entre-temps, la communauté internationale est appelée à poursuivre avec générosité son action de secours et d'assistance humanitaire et économique à l'Afghanistan et à la renforcer, en particulier pour soutenir et consolider les efforts de paix.

Ce sont là les grandes lignes d'action que nous entrevoyons pour la réalisation d'une paix en Afghanistan. Le chemin de cette paix est tout tracé. Reste aux parties afghanes de s'y engager résolument avec la bonne volonté requise; aux pays voisins et autres États d'y prêter tout leur concours; et au Conseil de sécurité, organe chargé de la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'agir d'urgence dans le cadre de ses prérogatives pour faire démarrer, à travers la mission de l'Ambassadeur Mestiri, le processus de réconciliation nationale dans ce pays et redonner espoir à un peuple en détresse.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Tunisie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est la représentante du Turkménistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Ataeva (Turkménistan) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, je vous félicite de votre accession aux hautes fonctions de Président du Conseil de sécurité pour ce mois et vous adresse tous mes voeux de succès. Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur du Botswana de la façon avisée dont il a présidé les travaux du Conseil le mois dernier.

Je suis reconnaissante de la possibilité qui m'est donnée de prendre la parole à cette séance du Conseil de sécurité pour faire connaître nos vues au sujet de la situation en Afghanistan et rechercher les moyens d'arriver à un règlement politique du conflit. Le Gouvernement turkmène ne peut que se déclarer préoccupé par ce long conflit dans un pays voisin avec lequel nous partageons une frontière longue de 800 kilomètres. Nous sommes en outre unis par des liens de bon voisinage, dont l'histoire remonte à un passé lointain. Les relations politiques, commerciales, économiques et culturelles ont toujours eu une grande importance pour les peuples de nos deux pays.

Près d'un million de nos frères de race vivent sur le territoire afghan. De nombreux Turkmènes — Dzhigit — ont péri dans la guerre insensée menée en Afghanistan. La douleur provoquée par leur perte ne disparaîtra jamais de

nos coeurs, et c'est la raison pour laquelle nous nous sentons tellement touchés par la tragédie du peuple afghan. Les pertes en vies humaines, notamment de femmes et d'enfants, qui continuent, et les énormes destructions provoquées par la guerre aggravent les souffrances de la population et portent gravement préjudice au pays. Des millions de gens sont désormais des réfugiés.

Appliquant strictement une politique stratégique de neutralité, le Turkménistan entretient de bonnes relations avec toutes les factions militaro-politiques afghanes, et notamment avec celles qui contrôlent les provinces limitrophes de notre pays. En même temps, le Turkménistan n'entretient pas de «relations particulières» avec aucune des factions afghanes et ne lui fournit ni armes, ni munitions ni autre matériel stratégique susceptibles d'être utilisés pour intensifier le conflit. En tant que voisins, nous ressentons le «souffle chaud» du conflit et des problèmes qui en résultent. Ce conflit nous empêche de réaliser pleinement l'un des éléments de notre potentiel économique : le transport de nos ressources énergétiques à travers l'Afghanistan.

Le conflit qui se poursuit dans ce pays a encore aggravé le problème du trafic illicite des drogues et d'armes, qui porte directement atteinte aux intérêts de la sécurité nationale du Turkménistan et d'autres pays de la région.

L'influence déstabilisatrice du conflit qui persiste en Afghanistan s'exerce sur la situation dans toute la région, et notamment sur les perspectives d'un règlement intertadjik, qui fait l'objet de négociations directes organisées sous l'égide de l'ONU à Ashkhabad, la capitale de mon pays.

Je saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire général de son rapport (A/50/908), intitulé «La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales», qui a été présenté à l'Assemblée générale. Son évaluation de la situation en Afghanistan et les conclusions auxquelles il arrive dans son rapport nous inspirent malheureusement des réflexions sur un ton mineur. Une solution militaire au problème reste l'option préférée des parties au conflit. L'ingérence néfaste de l'extérieur continue à aggraver une situation déjà extraordinairement difficile. Nous soutenons de tout coeur l'idée de résoudre les conflits internes par la voie de négociations et d'accords et nous souhaitons au peuple afghan paix, unité et tranquillité. Nous sommes opposés à toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.

Mon gouvernement est convaincu que le moment est venu d'intensifier les efforts collectifs de tous les États désireux de régler aussi rapidement que possible et de façon effective la situation en Afghanistan. Bien entendu, un rôle de coordination doit revenir à cet égard à l'ONU. Le Président du Turkménistan, M. Sapararmurat Niyazov, a proposé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, une initiative visant à convoquer dans un avenir proche, sous l'égide de l'ONU, une conférence internationale sur la question afghane à laquelle participeraient les dirigeants des principales factions militaires et politiques des États voisins et autres États intéressés. Cette conférence pourrait donner une puissante impulsion à un règlement intra-afghan et à l'élaboration d'un vaste consensus international sur les moyens d'instaurer la paix en Afghanistan. Elle permettrait aussi de neutraliser les facteurs destructifs extérieurs.

Dans ce contexte, l'idée exprimée aujourd'hui au Conseil concernant la possibilité d'appliquer un embargo sur les armes à l'encontre de l'Afghanistan est intéressante. Il est évident que cet embargo devrait être garanti par un mécanisme de contrôle fiable. Pour le Turkménistan neutre, ce serait un grand honneur que d'accueillir cette conférence à Ashkhabad, notre capitale, où seraient créées toutes les conditions nécessaires à un travail fructueux.

Qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que l'examen de la problématique afghane au sein du Conseil de sécurité permettra de centrer les efforts de la communauté internationale sur des mesures pratiques de paix qui, dans un avenir proche, permettront de ramener la paix en Afghanistan et de renforcer la stabilité de notre région.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie la représentante du Turkménistan des aimables paroles qu'elle m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Çelem (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi avant tout de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Je suis convaincu que, sous votre direction compétente, le Conseil mènera ses délibérations avec succès. Je voudrais également rendre hommage à l'Ambassadeur Legwaila, Représentant permanent du Botswana, pour la façon exemplaire dont il a conduit les travaux du Conseil pendant le mois de mars.

Cette réunion extraordinaire du Conseil sur la question de l'Afghanistan constitue, à notre avis, une occasion

appropriée et opportune de susciter un renouveau d'intérêt de la part de la communauté internationale face à la dégradation de la situation dans ce pays frappé par la guerre. En effet, plus de trois ans ont passé depuis que des transformations encourageantes se sont produites dans la situation politique en Afghanistan, après une lutte longue et douloureuse pour la libération de ce pays. L'évolution qui a abouti à la création d'un gouvernement intérimaire à Kaboul à cette époque nous avait fait espérer que tous les Afghans mettraient enfin de côté leurs divergences et entameraient le processus de la réconciliation. Nous avions espéré qu'un processus de réconciliation à large base comprenant tous les groupes et tous les secteurs de la nation afghane pourrait démarrer.

Pourtant, nous avons été profondément consternés par la reprise et la poursuite du conflit armé, dont le coût humanitaire a été énorme, et qui a entièrement dévasté l'infrastructure économique et créé une crise de réfugiés de plus en plus grave qui affecte non seulement l'Afghanistan mais les pays voisins. La poursuite des hostilités a également compromis le processus de normalisation politique. Les efforts inlassables de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, dirigée par M. Mestiri, n'ont pas encore porté de fruits dans le sens d'un règlement pacifique du conflit.

Dès le début, la Turquie a soutenu avec ardeur les efforts pacifiques de la Mission spéciale, et nous continuons d'appuyer et d'encourager ses consultations extrêmement diverses avec les parties afghanes et ses propositions de mettre fin à la lutte des factions, mettre en route un processus de réconciliation politique et s'atteler à la tâche du redressement et de la reconstruction de l'Afghanistan.

Notre position sur le conflit afghan ne saurait mieux se résumer que comme suit :

Tout d'abord, nous attachons la plus grande importance à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Afghanistan. Nous sommes convaincus que c'est la seule base sur laquelle il est possible d'édifier une solution juste et durable.

En second lieu, la communauté internationale a maintes fois exprimé sa position bien arrêtée sur la meilleure manière de faire face à la situation en Afghanistan, tout récemment par le biais de la résolution 50/88 de l'Assemblée générale, du 19 décembre 1995, qui demandait notamment au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour faciliter la réconciliation nationale et la reconstruction en Afghanistan, en veillant en particulier au transfert du pouvoir. La résolution envisageait également la création d'urgence d'un conseil largement représentatif faisant autorité en tant que mécanisme capable d'atteindre cet objectif. Nous estimons que cette résolution contient les éléments fondamentaux d'un cadre d'ensemble d'une perspective de solution en Afghanistan, et qu'elle jouit du plus large soutien international possible.

En troisième lieu, les actuels combats dans le pays devraient prendre fin une fois pour toutes. La stabilité politique et la cessation des hostilités armées sont indispensables à la reconstruction de l'Afghanistan.

Quatrièmement, toutes les parties au conflit devraient respecter rigoureusement les dispositions du droit humanitaire international. Des millions de civils innocents ont péri; des millions d'autres ont été mutilés. Il faut mettre fin à ces souffrances.

C'est pourquoi nous lançons à nouveau un appel à toutes les parties en conflit en Afghanistan, en particulier aux dirigeants des belligérants pour qu'ils finissent par s'entendre sur un processus de réconciliation nationale qui déboucherait sur le rétablissement d'un gouvernement pleinement représentatif à large base, et leur demandons également d'appuyer les efforts déployés par la communauté internationale dans ce sens.

À cet égard, nous attachons une importance particulière au rôle constructif joué par l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) pour encourager la réconciliation nationale entre les parties en Afghanistan, et nous appuyons pleinement ses efforts. Les efforts de l'OCI s'effectuent en étroite collaboration avec la Mission spéciale des Nations Unies, et ils complètent en nature ceux des Nations Unies.

La guerre fratricide insensée qui déchire l'Afghanistan doit cesser. C'est avant tout aux parties en guerre qu'il incombe de régler leurs divergences. Tout ce que la communauté internationale peut faire à cet égard, est de les aider et de soutenir leur volonté politique. À cette fin, mon pays est prêt à faire tout ce qui est en son pouvoir. Inspiré par les liens culturels et historiques étroits qui existent entre la Turquie et l'Afghanistan, nous continuerons d'assumer notre responsabilité pour ce qui est de promouvoir la paix et de la stabilité dans ce pays.

Le Président (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Turquie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L’orateur suivant est le représentant de l’Ouzbékistan. Je l’invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Vohidov (Ouzbékistan) (interprétation du russe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d’abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d’avril, et de dire que nous sommes certains que, sous votre présidence, les travaux du Conseil seront couronnés de succès.

Le débat à participation non limitée qui se déroule sur la situation en Afghanistan fait partie du travail qui donne à nombre d’organisations intéressées une excellent occasion d’exprimer leur façon de voir les événements qui se déroulent dans ce pays.

L’examen, aujourd’hui, de la situation en Afghanistan n’est pas un travail de routine pour le Conseil, mais a été dicté par l’inquiétude provoquée par l’aggravation visible de la situation dans ce pays. Le Gouvernement d’Ouzbékistan se félicite des efforts constants déployés par l’Organisation des Nations Unies en vue de la reconstruction nationale de l’Afghanistan.

Les résolutions adoptées par l’Assemblée générale au cours des dernières années, les nombreuses déclarations du Président du Conseil de sécurité et les rapports du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan témoignent de ces efforts. Il en est de même du dernier rapport. Nous soutenons les conclusions et recommandations qui se trouvent dans ce rapport, et nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général, pour les importants efforts personnels qu’il fait dans la poursuite de la paix et de la réconciliation nationale en Afghanistan.

Nous tenons également à exprimer notre satisfaction et notre appui au travail de la Mission spéciale de l’Afghanistan dirigée par l’Ambassadeur Mestiri, qui joue un rôle de médiateur dans ce pays. Malgré la façon différente dont on peut évaluer les résultats des efforts déployés par la Mission pour accomplir ses tâches — ce qui en soi est tout à fait explicable —, il n’en reste pas moins incontestable que les activités de la Mission sont extrêmement importantes pour réaliser la paix en Afghanistan. Elle doit être encouragée par tous les moyens, et le Conseil devrait prendre des mesures pour continuer à la renforcer. C’est avec satisfaction que nous prenons note de la décision prise récemment par la Mission spéciale d’entamer des activités courantes, pratiques à l’intérieur de l’Afghanistan et en particulier dans la ville de Jalalabad.

Le Gouvernement de l’Ouzbékistan espère que l’application du plan de l’ONU pour le rétablissement de la paix et de la réconciliation nationale en Afghanistan apportera, au bout du compte, la paix aux peuples de ce pays. Nous sommes absolument certains que la communauté internationale devrait s’attacher très sérieusement à traduire dans les faits les décisions prises à ce propos par l’Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Je tiens à souligner qu’il importe de mettre en oeuvre la résolution 50/88 de l’Assemblée générale du 19 décembre 1995, et en particulier le paragraphe 9 de la partie B, qui demande qu’il soit mis fin à toute fourniture d’armes et de matériel servant à les confectionner aux parties.

À cet égard, nous voudrions rappeler une fois de plus l’appel lancé au Conseil de sécurité par le Président de l’Ouzbékistan, S. E. M. Islam Karimov, lors de la quarante-huitième session et de la cinquantième session de l’Assemblée générale. Permettez-moi de citer ici la déclaration qu’il a faite au cours de la Réunion commémorative extraordinaire de l’Assemblée générale à l’occasion du cinquantième anniversaire des Nations Unies :

> «Nous pensons que le conflit en Afghanistan pourrait être réglé, tout d’abord, en éliminant l’ingérence de forces extérieures... Nous demandons une fois de plus au Conseil de sécurité d’imposer un embargo sur les fournitures d’armes en Afghanistan, quelle que soit leur provenance.» (*Documents officiels de l’Assemblée générale, cinquantième session, 40e séance plénière, p. 14*)

Cette idée est soutenue par un nombre croissant de pays, comme nous pouvons le constater dans de nombreuses réunions et discussions tenues à différents niveaux. Nous sommes conscients des difficultés importantes liées à la mise en oeuvre effective de cette décision. C’est la raison pour laquelle nous comprenons qu’il soit envisagé d’imposer un embargo sur les armes à destination de l’Afghanistan comme cela a été proposé par les États-Unis, le Japon et le Pakistan. Néanmoins, nous estimons qu’il existe une prise de conscience accrue de la nécessité de réaliser la paix en Afghanistan à la fois par la mise en oeuvre de mesures internes et par le respect des obligations prises par tous les pays de la communauté internationale. Ce n’est que grâce à ces efforts communs de la communauté internationale qu’il sera possible de mettre fin à la guerre en Afghanistan, et tous les pays doivent respecter leurs obligations à cet égard.

Nous devons axer particulièrement notre attention sur le rapport du Secrétaire général, les déclarations faites ici-

même et sur l'idée d'organiser une conférence internationale sur la question de l'Afghanistan placée sous les auspices des Nations Unies. Ce n'est que grâce aux efforts communs de la communauté internationale qu'il sera possible de mettre un terme à la guerre en Afghanistan, et seule la fin de la guerre peut permettre d'espérer voir régner la sécurité dans toute la région de l'Asie centrale.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Ouzbékistan des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Tadjikistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Alimov (Tadjikistan) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nous sommes convaincus que votre vaste expérience diplomatique permettra au Conseil de s'acquitter honorablement de ses hautes fonctions de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous tenons également à rendre hommage à l'Ambassadeur Legwaila, du Botswana, pour la compétence et l'efficacité avec lesquelles il a dirigé les travaux du Conseil au mois de mars.

La République du Tadjikistan ressent de manière très vive le fait que la situation en Afghanistan représente une menace pour la paix internationale dans la région. Ce conflit dure depuis de nombreuses années avec un acharnement invraisemblable. Au cours de ces années, les factions engagées dans ce conflit ont employé systématiquement et sans discrimination des armes lourdes à l'encontre de zones habitées, y compris la capitale, Kaboul. Ils ont posé des mines, causant des pertes en vies humaines parmi la population civile, y compris des femmes, des enfants et des vieillards.

Dans ce pays pauvre, peu développé, le conflit a pratiquement détruit le système de santé, rompu les communications et interrompu l'approvisionnement en denrées alimentaires, en énergie et en eau. Des débuts de maladies dangereuses et d'épidémies ont eu lieu. On peut dire sans exagérer que la situation peut être définie comme étant une tragédie humanitaire. Il s'agit là du triste tableau que nous percevons lorsque nous étudions le rapport très circonstancié concernant l'Afghanistan communiqué par le Secrétaire général des Nations Unies.

C'est pourquoi la communauté internationale et, en premier lieu les Nations Unies et son Conseil de sécurité, doivent prendre les mesures les plus énergiques pour amener les parties afghanes en conflit à cesser les hostilités et à contribuer par des moyens pacifiques à un prompt règlement du conflit.

Le Gouvernement de la République du Tadjikistan a tout lieu d'exprimer une profonde préoccupation devant ce qui ce passe en Afghanistan. L'Afghanistan et le Tadjikistan ont des liens historiques riches et anciens. Le peuple du Tadjikistan éprouve beaucoup de respect et de sympathie à l'égard du peuple afghan, dont il partage les douleurs et la tragédie. Par ailleurs, nous ne pouvons qu'être alarmés par le fait que dans un pays où le conflit fait rage à une échelle de plus en plus importante, les stupéfiants sont produits sans contrôle, et sont distribués et transportés sur le territoire de nombreux États. Ce fait est confirmé par la résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 1995.

Le trafic illicite d'armes continue également. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que des attaques armées provenant de certaines régions d'Afghanistan ont été lancées au-delà de la frontière tadjiko-afghane. À cet égard, je voudrais rappeler que le Conseil de sécurité a décidé d'ouvrir à Taloqan, dans le nord de l'Afghanistan, un poste de liaison de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT). Cette décision n'a cependant toujours pas été mise en oeuvre.

La communauté internationale est consciente que la continuité de la situation en Afghanistan et autour de ce pays est inacceptable. Différentes propositions ont été émises en ce qui concerne les étapes futures. Le Gouvernement de l'État islamique d'Afghanistan considère en particulier qu'il est fondamental de créer un groupe de contact sur la base de celui qui a été créé pour la Bosnie-Herzégovine. Des idées ont été avancées sur l'embargo sur les armes et sur la tenue d'une conférence internationale concernant l'Afghanistan. Il semblerait que ces idées reposent sur des bases rationnelles. Mais avant toute chose, il importe à notre avis d'utiliser efficacement les mécanismes qui existent déjà, en l'occurrence la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Il est aussi important qu'urgent d'exiger que les parties au conflit cessent immédiatement les hostilités et prononcent un moratoire sur le recours à la force armée. Cette exigence doit s'adresser à toutes les factions afghanes.

Au cours de la Réunion commémorative extraordinaire de l'Assemblée générale à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, le Président de la République du Tadjikistan, M. Emomali Rakhmonov, a déclaré :

«Nous invitons la communauté internationale à agir pour promouvoir le prompt retour de la paix dans cette terre martyre. Pour surmonter la crise afghane, il ne faut pas seulement la participation constructive des États de la région, mais une action efficace de la part de l'ONU.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, 40e séance plénière, p. 26*)

La République du Tadjikistan est prête, en accord avec les membres de la communauté mondiale, à apporter sa propre contribution à la réalisation de cet objectif.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant du Tadjikistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Thanarajasingam (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous exprimer les félicitations de ma délégation, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril. Vos qualités de diplomate et votre sagesse sont le sûr garant du succès des délibérations du Conseil.

Je tiens également à exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation à l'Ambassadeur Legwaila, du Botswana, pour la manière compétente dont il a dirigé le Conseil pendant le mois de mars.

Ma délégation se félicite de votre initiative, Monsieur le Président, de demander au Conseil d'organiser un débat à participation non limitée sur la question de l'Afghanistan. La Malaisie a toujours dit qu'il importe que la communauté internationale continue de se préoccuper de l'Afghanistan jusqu'à ce qu'une solution concrète et durable soit trouvée au problème de ce pays.

Le peuple d'Afghanistan mérite la paix, la stabilité et le développement de son pays. Nous sommes préoccupés par l'aggravation de la situation humanitaire, qui est le résultat des combats qui se poursuivent entre les divers groupes et du blocus de Kaboul, comme l'indique le Secrétaire général dans son dernier rapport sur la situation en Afghanistan.

La Malaisie avait espéré qu'à la suite du retrait de l'ex-Union soviétique de l'Afghanistan, la paix et la normalité reviendraient dans ce pays. Malheureusement le conflit a continué, entraînant dans son sillage une destruction et une misère immenses pour le peuple afghan. La perte en vies humaines, le nombre des blessés et les diverses formes de difficultés que connaît le peuple afghan sont certainement indésirables à un moment où de nombreuses parties du monde continuent de bénéficier des fruits de la paix et du développement socio-économique.

Le refus continu, par les diverses factions afghanes, des propositions de paix dont la communauté internationale a pris l'initiative a découragé les perspectives d'une solution rapide au conflit. La Malaisie estime donc qu'il est crucial que toutes les factions afghanes qui sont parties au conflit actuel règlent leurs divergences à l'amiable et le plus tôt possible. Elles doivent assurer ensemble le succès du processus de paix pour édifier un Afghanistan indépendant, uni et souverain. Nous souhaitons voir l'Afghanistan prendre la place qui lui revient dans la communauté internationale et contribuer aux efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et le développement.

Tout en maintenant qu'il est nécessaire que la communauté internationale déploie des efforts concertés — et, en fait, agisse — pour ramener la paix et la normalité en Afghanistan, la Malaisie est préoccupée face à la rapide escalade de l'ingérence étrangère dans ce pays, dont le Secrétaire général fait état dans son rapport. La participation des éléments étrangers en Afghanistan reste un obstacle à un règlement pacifique.

Nous pensons que la réconciliation nationale et la reconstruction en Afghanistan seraient facilitées par l'établissement d'un conseil d'autorité à large base et véritablement représentatif. Grâce à un tel conseil, toutes les factions belligérantes pourraient, espérons-nous, oeuvrer enfin à la réconciliation nationale, qui ramènerait une paix et une stabilité attendues d'urgence en Afghanistan. En tant que premier pas, les parties belligérantes doivent mettre fin à la mort insensée des civils innocents et accepter de respecter un cessez-le-feu inconditionnel et durable.

La Malaisie se féliciterait de toute proposition visant à convoquer une conférence internationale pour examiner le problème afghan. Cependant, il ne faut pas oublier que seule la pleine coopération de toutes les factions afghanes et l'appui sans réserve de la communauté internationale peuvent assurer le succès d'une telle conférence. À cet égard, également, nous reconnaissons que les pays de la région pourraient apporter une contribution importante et utile.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Malaisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Shah (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je suis très heureux de vous voir assumer la présidence du Conseil pour le mois d'avril. Je voudrais m'associer aux orateurs précédents qui vous ont félicité et qui ont rendu hommage à votre prédécesseur en sa qualité de Président du Conseil.

Je tiens également à vous remercier de nous donner l'occasion de partager nos points de vue avec vous et les autres membres du Conseil sur la situation qui règne dans un pays ami et voisin.

Dans son dernier rapport, le Secrétaire général fait allusion à l'appel qu'il a lancé en faveur d'une cessation immédiate des hostilités en Afghanistan. Dans ce pays troublé, ce dont on a besoin en premier c'est d'instaurer un cessez-le-feu et de cesser immédiatement les hostilités. Ce devrait être le principal objectif de tous les efforts déployés par les Nations Unies pour instaurer la paix en Afghanistan. Ce n'est que lorsque les hostilités prendront fin qu'il y aura une chance raisonnable d'entamer un dialogue pacifique. La Mission spéciale des Nations Unies a lancé un appel au cessez-le-feu, et ma délégation espère que l'Ambassadeur Mestiri continuera d'oeuvrer à la réalisation de ce cessez-le-feu, qui constitue l'objectif immédiat de la Mission spéciale.

Le Secrétaire général déclare également dans son rapport que l'ingérence étrangère constitue un obstacle de taille à la paix. Le fait des ingérences extérieures a été reconnu par le Conseil de sécurité lui-même, dans la récente déclaration présidentielle du 15 février 1996. Cette déclaration demandait également à tous les États d'empêcher les livraisons aux parties d'armes et autres moyens pouvant contribuer à la poursuite des combats. Pour sa part, le Représentant permanent de l'Afghanistan a appelé l'attention du Conseil de sécurité sur les exemples flagrants d'ingérence et de fourniture d'armes aux rebelles par un pays voisin. Le document (S/1996/151) du Conseil de sécurité en date du 1er mars 1996 — une lettre du Vice-Ministre afghan des affaires étrangères — identifie clairement la source des ingérences extérieures et de l'appui aux forces rebelles et demande au Conseil de sécurité d'y mettre fin.

Dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité publiée le 15 février, le Conseil a exprimé sa grave préoccupation devant le fait que le conflit continu en Afghanistan crée un terrain propice à des activités — terrorisme, transferts d'armes et trafic de drogues — dont les effets déstabilisants se font sentir dans toute la région et au-delà. L'expansion du terrorisme dans notre région et au-delà est un sujet de profonde préoccupation pour mon pays, qui a été une des victimes principales du terrorisme d'État et de son exportation à travers nos frontières. Il est donc essentiel que le principal objectif des efforts de paix des Nations Unies en Afghanistan soit la cessation des hostilités et la prévention de l'ingérence étrangère et de l'appui extérieur aux forces rebelles.

Il y a aussi le problème connexe du trafic illicite d'armes et de stupéfiants auquel se livrent des éléments criminels, ce qui est une source d'instabilité. Il y a des signes menaçants qui indiquent que la culture de l'opium et le trafic de stupéfiants hors d'Afghanistan constituent, pour certains groupes, des moyens de financer l'achat d'armes et de répandre la terreur. Si l'on ne met pas fin à cette tendance, on risque de voir s'aggraver le conflit en Afghanistan, les actions terroristes se développer et de nouveaux réseaux criminels apparaître.

Le conflit en Afghanistan a créé un problème humanitaire de grande ampleur. Les pertes humaines et matérielles ont été documentées de manière frappante. Les souffrances de la population sont extrêmes. On en vient à se demander comment ces personnes innocentes continuent de «vivre». Le dernier rapport du Gouvernement américain intitulé «Global Humanitarian Emergencies 1996» place l'Afghanistan en tête des pays les plus touchés au plan humanitaire. Il confirme la dégradation de la situation en 1995, année durant laquelle 44 % des demandes d'aide humanitaire des Nations Unies pour l'Afghanistan ont été couverts, alors que la réponse globale était de 71 %.

Cette situation est des plus regrettables et insoutenables. Nous ne pouvons ignorer les besoins humanitaires et de développement de ce pays. Alors que l'ONU oeuvre à la mise en place d'un cessez-le-feu et à la cessation des ingérences, la communauté internationale doit mobiliser l'assistance nécessaire avec la même détermination que pour d'autres situations.

Les relations de l'Inde avec ce pays sont historiques et très anciennes. L'Inde est pour un Afghanistan uni, stable, indépendant et non aligné, et nous sommes contre toute ingérence étrangère.

Nous sommes sensibles au bien-être de ce peuple. Malgré nos contraintes, nous avons apporté notre modeste

contribution au peuple afghan. Cette aide a toujours été apportée à des fins humanitaires et de développement. Il est regrettable et impardonnable que certains continuent d'affirmer le contraire, et ce en toute connaissance de cause.

La crise dans ce pays revêt diverses dimensions, qui définissent par là même le rôle que l'ONU est tenue de jouer dans le règlement de cette crise. Les objectifs sont clairement énoncés dans la résolution 50/88 de l'Assemblée générale. La tâche la plus urgente doit être la cessation des hostilités et de l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. L'aide humanitaire doit arriver d'urgence dans toutes les régions de l'Afghanistan, et en particulier à la population de Kaboul qui souffre depuis si longtemps. L'ONU doit élaborer un plan global pour l'aide à la reconstruction et au développement du pays, qui devra être mis en oeuvre dès que la paix sera rétablie.

Je suis convaincu que l'issue de ce débat à participation non limitée aidera le Conseil et le Secrétaire général à se concentrer sur ce qui doit être fait d'urgence en Afghanistan en vue d'y rétablir la paix et la stabilité et de promouvoir le développement dans ce pays.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Inde des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a plus d'orateur sur ma liste. Toutefois, le Vice-Ministre afghan des affaires étrangères a demandé à faire une brève déclaration. Je lui donne la parole.

M. Ghafoorzai (Afghanistan) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer, au nom du peuple et du Gouvernement afghans, ma reconnaissance à tous ceux qui ont pris part à ce débat sur la situation en Afghanistan. Le débat d'aujourd'hui a illustré la vive préoccupation ressentie par la communauté internationale en général et le Conseil de sécurité en particulier face aux principaux problèmes de notre pays. Il a aussi souligné la réelle volonté de rechercher les moyens de mettre fin à ce conflit «absurde». Ce désir est en accord avec le profond enthousiasme du peuple afghan de voir les combats cesser. Notre peuple a réellement énormément souffert et souhaite goûter aux fruits de la paix.

Mais en regardant de près les causes profondes du conflit, on peut en arriver à conclure que parfois il n'y a pas d'autre option que celle de lutter pour la paix. Naturellement, mettre fin à l'ingérence étrangère ne laisserait aucune raison de poursuivre le conflit. C'est vrai qu'avec la cessation de l'ingérence, les parties impliquées dans le conflit se rapprocheraient d'un accord qui leur permettrait de se retrouver à nouveau côte à côte et de s'efforcer ensemble à reconstruire leur pays ravagé par la guerre.

Cela me conduit à rappeler un consensus, illustré au cours de ce débat, qui semble exister sur la cessation de l'ingérence étrangère, consensus qui est une source de satisfaction pour ma délégation.

Des idées ont été avancées sur les voies et moyens d'une action internationale visant à mettre fin au conflit. Certaines méritent d'être examinées, tandis que d'autres nécessitent d'être clarifiées davantage pour que le peuple afghan soit assuré que dans toute initiative internationale menée pour leur bien, la volonté du peuple afghan est essentielle. Seul un processus mené avec la participation du peuple garantirait une solution politique pacifique, durable et globale.

Je voudrais dire aux fins du compte rendu que le Gouvernement afghan est prêt à écouter et à discuter toute proposition pratique que pourrait lui soumettre la Mission spéciale. Vu la précieuse expérience acquise par l'Ambassadeur Mestiri au cours des deux dernières années, il mérite d'être soutenu dans ses efforts pour s'acquitter du mandat dont l'a chargé l'Assemblée générale.

Le siège de la Mission a récemment été transféré en Afghanistan même, à Jalalabad. C'est une mesure positive; mais le déplacement du bureau à Kaboul contribuerait à améliorer la situation là-bas en décourageant les attaques commises aveuglément contre la ville au moyen de fusées. Je signale au Conseil que de nombreuses ambassades sont ouvertes à Kaboul, et que des ambassadeurs de pays amis ont établi leurs missions diplomatiques là-bas.

Nous avons entendu les appels lancés par certains orateurs, au nom de leur gouvernement, aux parties en conflit. Nous assurons le Conseil que ces appels parviendront aux parties. Mais en ce qui concerne le Gouvernement, nous essayons seulement de protéger la population innocente de Kaboul et la souveraineté de l'État, qui doit être transférée à une instance légitime et crédible orientée nationalement, capable d'améliorer la situation, un mécanisme qui devra être créé — comme l'a indiqué justement le représentant du Japon — en tant que résultat d'un dialogue réel entre Afghans représentant les aspirations de la nation afghane, y compris les parties en conflit.

Je suis profondément reconnaissant à ceux qui ont parlé aujourd'hui et qui ont exprimé leur sympathie et leur solidarité les plus profondes avec le peuple afghan dans ses moments d'épreuve. J'espère simplement que nos efforts communs engendreront bientôt une volonté politique afghane authentique dans un environnement exempt d'ingérences étrangères, afin que toutes les parties puissent avancer et entrer dans la seconde phase de leur lutte : la lutte pour la reconstruction de l'Afghanistan.

Je voudrais très brièvement faire référence à la déclaration faite par le représentant du Pakistan. Comme je l'ai expliqué au cours du débat à l'Assemblée générale et au cours du débat d'aujourd'hui, notre désapprobation de l'attitude pakistanaise trouve un écho dans toutes sortes de frustrations ressenties à l'intérieur du Pakistan envers la politique malsaine menée à l'égard de l'Afghanistan par certains milieux, notamment celui des services de renseignements militaires pakistanais. Ces objections ont été correctement exprimées par des responsables pakistanais de haut rang, des membres du Parlement, des sénateurs, des politiciens, des écrivains et autres, qui comprennent la valeur de l'amitié de l'Afghanistan.

S. E. le représentant du Pakistan souhaitait entendre la «véritable voix» des Afghans devant le Conseil. Cela ne représente qu'une mauvaise volonté de la part du Gouvernement pakistanais d'établir des relations amicales avec l'Afghanistan et de servir d'élément positif pour le rétablissement de la paix et de la stabilité chez son voisin, l'Afghanistan. Après tout, ce que nous avons entendu aujourd'hui ne semble pas du tout en harmonie avec ce que nous avons entendu pas plus tard que ce matin d'Islamabad. Cela ne fait peut-être que justifier notre conclusion selon laquelle une politique d'État concernant l'Afghanistan fait défaut au Gouvernement pakistanais et que l'Administration pakistanaise se compose de plusieurs éléments qui parlent d'une voix différente, selon leurs affinités et leurs intérêts de groupe.

S. E. le représentant du Pakistan a déclaré que le Pakistan n'intervenait pas dans le conflit actuel en Afghanistan. En raison de l'importance de l'influence pakistanaise sur un certain nombre de factions afghanes, notamment les Taliban, nous pensons que l'ingérence du Pakistan, si elle s'exerçait en faveur de la paix et pour faciliter la réconciliation nationale, serait la bienvenue en Afghanistan.

Une fois de plus, des allusions ont été faites quant à savoir qui contrôle quelle partie du pays. En tant que victime d'une ingérence étrangère, je ne tenterai pas d'expliquer la situation à l'intérieur du Pakistan, notamment à Karachi — sept agences indépendantes dans le nord du Pakistan, à Malakand, et ainsi de suite — craignant que cela ne soit interprété comme une ingérence dans les affaires intérieures du Pakistan. En ce qui concerne les références du représentant du Pakistan à la légitimité, celles-ci ne sont justifiées que si la délégation pakistanaise représente les vues de l'opposition afghane. Ils peuvent continuer à le faire, mais pas dans le cadre des Nations Unies.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Il n'y a plus d'orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point inscrit à l'ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 55.